



Québec, le 21 mai 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-359

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

- toutes communications (courriel, demande de service, appel de propositions, devis ou cahier de charge, échéancier, etc.), entre le 1^{er} janvier 2019 et 7 février 2021, avec, ou par, le ministère de l'Éducation, ses représentants, ayant mené à la planification, à la création et l'autorisation d'un site Internet intitulé « parents.Québec » et pour sa phase 2;
- tous document, quel qu'en soit la forme, entre le 1^{er} janvier 2019 et 7 février 2021, qui traite de financement de la planification, de la création et de la mise en opération du site Internet « parents.Québec » et pour sa phase 2, ventilé par organisme, entre autres, mais non limité à la Fédération des comités de parents du Québec, et/ou à l'Association des comités de parents anglophones (EPCA).
- le montant des budgets et des dépenses effectuées pour la création du site « parents.Québec »; et pour les dépenses publicitaires ou d'animation du site ou de son lancement du 5 février 2021;
- l'équivalent temps plein des ressources humaines affectées, prêtées ou financées par le ministère de l'Éducation pour le projet de création du site Internet « parents.Québec » et pour sa phase 2;

Vous trouverez ci-annexé des documents devant répondre à votre demande. Cependant, il est à noter que certains renseignements personnels confidentiels ou provenant de tiers, à savoir la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et l'Association des parents d'élèves de Montréal (ACPA), ont été élagués suivant les articles 23, 24, 53, 54, 56, 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi ». Vous trouverez de plus une reproduction des articles mentionnés. D'autres documents ne peuvent être diffusés dans leur intégralité puisqu'ils sont également visés par les articles mentionnés.

... 2

Certains renseignements ont été également élagués, étant donné que leur diffusion relève davantage de la compétence d'un autre organisme public, en l'occurrence, de l'Université de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès de cet organisme aux coordonnées suivantes :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Monsieur Alexandre Chabot
Secrétaire général
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-6800
Télec. : 514 343-2239
alexandre.chabot@umontreal.ca

En réponse au dernier point de votre demande, nous soulignons que cette plateforme est sous la responsabilité de la FCPQ. Toutefois, un employé du Ministère a collaboré à son déploiement avec les partenaires.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 36

Everything will be ok 

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: October 1, 2020 2:01 PM

To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]

Subject: projets proposés par la FCPQ et l'EPCA



Bonjour Mesdames,

En fin de semaine dernière, je vous invitais à prendre connaissance d'un [communiqué de presse](#) qui faisait référence au développement de ressources pour les parents. Les idées présentées dans le cadre du projet ECOSystème ont été bien accueillies et c'est le Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique qui doit mener à terme ce dossier. Serait-il possible pour vous de participer à une rencontre – à distance bien évidemment – le vendredi 9 octobre à 13h ? Nous y aborderons les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules). Je vous demanderais toutefois de ne pas en informer les organismes auxquels vous aviez songés avant cette rencontre. Je serai accompagné de notre conseiller stratégique et de notre conseillère au financement.

Au plaisir de continuer la collaboration,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique

Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 13, 2020 2:53 PM
To: dg [REDACTED]
Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Subject: Question concernant les signatures de documents

Bonjour Mme Payne,

Je suis en train de réunir et collecter les différentes informations dont je vais avoir besoin afin de pouvoir préparer l'entente avec la Fédération des Comités de Parents d'Élèves (FCPQ), dont nous avons parlé la semaine passée avec Patrick Hould, Guillaume Laforce, Yvan Fortier et Katherine Korakakis (EPCA) .

J'ai besoin notamment du nom de la personne habileté à signer l'entente pour votre organisation. Généralement, les titres comme président, vice-président, trésorier et secrétaire, inscrits comme tel au Registraire des entreprises du Québec (REQ), sont légalement admis d'office comme signataires des documents . Je constate que vous êtes inscrite comme « Principale Dirigeante, Directrice Générale » au REQ. Je sais que si je mets votre nom dans l'entente comme signataire, l'administration centrale me demandera un document qui vous autorise à signer pour la FCPQ.

Ma question est donc la suivante : Possédez-vous une délégation de signature ou une procuration afin que votre signature soit reconnue par l'administration ? Ou préféreriez-vous que nous mettions le nom du président de la FCPQ (Kévin Roy) comme signataire de cette entente ?

N'hésitez pas à me rejoindre pour toute question,
Merci d'avance pour la réponse et bonne journée

Morgane Charrié
Conseillère aux investissements et au financement
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
~~418 646 4133, poste 2346~~
En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire 418 809 9582 ou par courriel
Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.





From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 19, 2020 9:16 AM

To: dg [redacted]

Subject: RE: Échéancier site web Fédération des comités de parents

Bonjour,

L'idéal est de communiquer avec Thierry Karsenti (thierry.karsenti@umontreal.ca) qui vous répondra ou qui acheminera votre demande à l'équipe de programmeurs de la plateforme l'École ouverte.

Bonne journée,

Patrick







From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 17, 2020 1:17 PM

To: dg [REDACTED]

Cc: Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Mesdames,

Je vous partage la communication en lien avec les capsules de l'Université TÉLUQ.

Si l'idée des capsules que vous m'avez partagé mercredi est retenue par nos autorités, il faudra s'assurer d'une complémentarité.

Cordialement,

Patrick

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: August 12, 2020 12:14 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Corinne,

Nous avons adapté nos demandes selon les documents diffusés lundi (Plan de la rentrée scolaire et Protocole d'urgence/plan de reconfinement). Les propositions à l'égard des parents y sont toujours incluses. La réponse aux demandes ne m'est pas encore connue.

Je vous tiens informés,

Patrick

[REDACTED]

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: August 3, 2020 5:27 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: Re: Documents de notre rencontre



Bonjour Corinne,

Dès le lendemain de notre rencontre, j'ai ajusté les montants dans le document présenté à nos autorités. Le tout devait monter vers le cabinet le 18 juillet dernier. Je ne pas encore eu de retour de mon DG. Lundi prochain je reviens de [REDACTED] et je ferai le suivi de ce dossier de façon prioritaire.

Je vous tiens informé des suites du dossier.

Bonne fin de journée,

Patrick

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 17, 2020 1:17 PM

To: dg [REDACTED]

Cc: Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Mesdames,

Je vous partage la communication en lien avec les capsules de l'Université TÉLUQ.

Si l'idée des capsules que vous m'avez partagé mercredi est retenue par nos autorités, il faudra s'assurer d'une complémentarité.

Cordialement,

Patrick

[REDACTED]

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: September 26, 2020 10:53 AM

To: dg [REDACTED]; Katherine Korakakis [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

Subject: Annonce



Bonjour Mesdames,

Je vous invite à prendre connaissance du [communiqué de presse suivant](#); on fait référence au développement de ressources pour les parents!

Bonne fin de semaine,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 13, 2020 2:53 PM
To: dg [REDACTED]
Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Subject: Question concernant les signatures de documents



Bonjour Mme Payne,

Je suis en train de réunir et collecter les différentes informations dont je vais avoir besoin afin de pouvoir préparer l'entente avec la Fédération des Comités de Parents d'Élèves (FCPQ), dont nous avons parlé la semaine passée avec Patrick Hould, Guillaume Laforce, Yvan Fortier et Katherine Korakakis (EPCA) .
J'ai besoin notamment du nom de la personne habileté à signer l'entente pour votre organisation. Généralement, les titres comme président, vice-président, trésorier et secrétaire, inscrits comme tel au Registraire des entreprises du Québec (REQ), sont légalement admis d'office comme signataires des documents . Je constate que vous êtes inscrite

comme « Principale Dirigeante, Directrice Générale » au REQ. Je sais que si je mets votre nom dans l'entente comme signataire, l'administration centrale me demandera un document qui vous autorise à signer pour la FCPQ. Ma question est donc la suivante : Possédez-vous une délégation de signature ou une procuration afin que votre signature soit reconnue par l'administration ? Ou préféreriez-vous que nous mettions le nom du président de la FCPQ (Kévin Roy) comme signataire de cette entente ?

N'hésitez pas à me rejoindre pour toute question,
Merci d'avance pour la réponse et bonne journée

Morgane Charrié
Conseillère aux investissements et au financement
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
~~418-646-4133, poste 2346~~
En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire 418 809 9582 ou par courriel
Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 12, 2020 6:08 AM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Questions



Bon matin,

Essayez de me contacter entre 12h15 et 13h.

Bonne journée,

Patrick

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 11, 2020 7:25 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Questions



Bonsoir,

Désolé du retour tardif, l'organisation de la Journée du numérique en éducation me prend beaucoup de temps.
Est-ce qu'un coup de fil vers 14h serait possible ?

Patrick

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 25, 2020 11:01 AM

To: dg [REDACTED]; Katherine Korakakis [REDACTED]

Cc: Guillaume Laforce <Guillaume.Laforce@education.gouv.qc.ca>; Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Question concernant les signatures de documents



Bonjour,

L'approbation du contrat avec la FCPQ (et l'EPCA) a pris un peu de retard pour « sortir de la machine », mais les responsables de la gestion contractuelle sont confiants que tout soit réglé cette semaine.

Soyez assurées que nous vous informons dès la production des documents,

Patrick

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>

Sent: October 27, 2020 10:55 AM

To: dg [REDACTED]

Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>; Guillaume Laforce

<Guillaume.Laforce@education.gouv.qc.ca>; Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Question concernant les signatures de documents



Bonjour Mme Payne,

Concernant votre questionnement pour annoncer le numéro spécial édité par l'École Branchée dans votre revue « Action Parents », prévue pour la semaine prochaine, et proposer, dans le même temps, un sondage aux parents sur le sujet, voici la réponse :

Ainsi que vous l'avez souligné, le contrat n'est pas encore signé et malheureusement ne le sera pas d'ici la semaine prochaine (après renseignements pris auprès des services concernés) .

Par contre, rien ne vous empêche d'annoncer le sujet de la revue spéciale prochainement éditée par l'École Branchée et de proposer un sondage aux parents sur ledit sujet ***tant que vous ne mentionnez pas dans votre revue que ce partenariat est lié avec le ministère*** puisque le mandat est donc, pour l'instant, en cours de préparation et finalisation. C'est une question de nuances mais cette distinction est importante à faire dans les annonces publiques.

Pour ce qui concerne l'annonce concernant votre mandat sur la promotion de l' « espace parents » de la plateforme École ouverte et le soutien que vous pourrez offrir aux parents, il semble trop tôt de le mentionner dans votre revue, pour le moment.

J'espère que cela répond à votre questionnement, et aussi que ces éléments d'informations vont permettront d'avancer un peu, quand même, dans la planification de votre revue.

N'hésitez pas si vous avez des questions, de nous contacter,

Bonne journée

Morgane

Morgane Charrié

Conseillère aux investissements et au financement

Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique

Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 24e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

418-646-4133, poste 2346

En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire [REDACTED] ou par courriel

Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Sent: January 11, 2021 11:21 AM
To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]
Cc: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>; SAC Bureau de coordination-DGTNRI <SAC@education.gouv.qc.ca>
Subject: [SPAM]RE: #350046460 FCPQ - Espace Parent - Livrable #1



Bonjour Mme Payne,

Le plan d'action proposé est tout en fait en cohérence avec le descriptif du contrat #350046460. Le livrable #1 est conforme; il ne faudrait que changer l'expression « portail » par plateforme lorsque l'on fait référence à l'École ouverte. Vous pouvez faire parvenir la facture (qui pourrait être datée du 22 décembre) et joindre le livrable #1 à SAC@education.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Patrick Hould

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: January 25, 2021 9:24 AM

To: dg [REDACTED]

Cc: 'Martin Choquette-Scott' [REDACTED]; 'Maxime Couture'

[REDACTED]; Karsenti Thierry <thierry.karsenti@umontreal.ca>; Yvan Fortier
<Yvan.Fortier@education.gouv.qc.ca>

Subject: RE: FCPQ ecole ouverte - espace parent



Bonjour M. Payne,

Je vous invite à communiquer directement avec M. Thierry Karsenti (thierry.karsenti@umontreal.ca) pour ce sujet.

Cordialement,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique

Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

De: Stéphane Lehoux
Envoyé: 30 avril 2020 21:30
À: [REDACTED]@grics.ca; Frédéric Potok; Sylvain Périgny; Fabien Labonté; L'Heureux Jérôme; Painchaud Lucie; Smith Marc-André; MARIE-DOMINIQUE TAILLON; Gélinas, Maryse; Stéphanie Campeau; Claudia Landry; Richard Guillemette; Latreille, Sophie; Pigeon Stephen; Rouillard Alain; [REDACTED]; Yvan Fortier; Bélair Guy; nicolas.prevast; Christian Rousseau; [REDACTED]; Hervé; Pascal Proulx; Girard, Pierre; Catherine Lavoie; Michel Lesage
Cc: Lussier, Annie
Objet: RE: Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements
Pièces jointes: Ecosysteme-pour-une-Ecole-Accessible.pdf



Bonsoir,

Vous trouverez ci-joint le document présentant l'écosystème discuté lors de notre rencontre de ce matin. Les modifications proposées (Learn, Moodle, Sécurité) ont été intégrées.

On a réservé le cœur de l'écosystème pour les élèves et les enseignants 😊

Merci encore de votre collaboration

Bonne soirée !

Stéphane

Stéphane Lehoux

Directeur général de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 418 528-0280 poste 2100

Cellulaire : 418 932-1796

Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Martine Normand **De la part de** Stéphane Lehoux

Envoyé : 28 avril 2020 13:28

À : Stéphane Lehoux; [REDACTED]; Frédéric Potok; Sylvain Périgny; Fabien Labonté; 'jerome.lheureux@csbe.qc.ca'; 'Painchaud Lucie'; 'Marc-Andre.Smith@csmv.qc.ca'; 'mdominique_tailon@csmv.qc.ca'; 'maryse.gelinas@csh.qc.ca'; Stéphanie Campeau; Claudia Landry; 'richard.guillemette@csmb.qc.ca'; 'sophie.latreille@csh.qc.ca'; 'stephen.pigeon@cqs.qc.ca'; 'rouillarda@csm.qc.ca'; [REDACTED]; Yvan Fortier; Bélair Guy; Nicolas Prevost; Christian Rousseau; [REDACTED]; Hervé; 'pproulx@wqs.qc.ca'; [REDACTED] Catherine Lavoie; Michel Lesage

Cc : Lussier, Annie

Objet : Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements

Date : 30 avril 2020 09:00-10:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Réunion Microsoft Teams

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes invité(e)s à la prochaine rencontre du « Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements ».

Un ordre du jour vous sera transmis avant la rencontre.

Cordialement,

Stéphane Lehoux

Directeur général de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 418 528-0280 poste 2100

Cellulaire : 418 932-1796

Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Luc Tardif (externe)

Objet: Rencontre Kick-off

Début: mar. 02/06/2020 13:30

Fin: mar. 02/06/2020 15:30

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: Geneviève Gagné

Participants obligatoires:

Frédéric Potok; Joëlle Bannon; Patrice Di Marcantonio; Gaël Le Pemp; Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Erick Lebel; Luc Tardif (externe); Martin Fellice; Guy Bélair; Abdel Sahrane; Marc-André Smith; Sylvain Deschênes; Éric Dallaire; Michel Canuel; Dyno Ung; Hervé Charbonneau; Denis Forcier; Christian Buteau; Carl Ouellet; Pierre Girard; Younes Khadraoui; Jean-François Dupras; Anne Geneviève Lalongo; Pascal Proulx; Jean Filion; Mario Richard; Nicolas Prévost; Réginald Fleury; Dominic Haché; Marjorie Ménard; Corinne Payne; Michel Enright; Line Desgroseilliers; Alexandre Lepage; Michel Lesage; Serge Riverin; Nathalie Payer; Patrick Hould; Martine Thériault; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Guillaume Laforce; Christine Lebrun; Julie Martel; Fleury Réginald; Emmanuel Vigne; Josée Bouchard

Participants facultatifs:

Hervé; [REDACTED]; Stéphanie Campeau; Éric Roy; Bouchard Josée



Nous vous contactons aujourd'hui dans le but de vous inviter à une première rencontre d'information générale. La rencontre aura lieu mardi 2 juin 2020 à 13h30 par visioconférence Teams.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous joindre à la séance:

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Luc Tardif (externe)

Objet: ECO Atelier Services éducatifs

Début: jeu. 18/06/2020 10:00

Fin: jeu. 18/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires:

Luc Tardif (externe); Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Geneviève Gagné; Éric Roy; Patrick Hould; Hélène Caron; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Andrée-Anne Desmeules; Joëlle Bannon; Julie Martel; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Bélair Guy; Buteau Christian; loyin@csdm.qc.ca; fleuryr@csdm.qc.ca; ialongoag@csdm.qc.ca; Smith Marc-André; carl.ouellet; hugo_clermont@csmv.qc.ca; France_blouin@csmv.qc.ca; sophie_dube@csmv.qc.ca; Pascal Proulx; Jean.filion@csmb.qc.ca; dominic.hache@csmb.qc.ca; mcanuel; richardm@cskamloup.qc.ca; [REDACTED]; christian.girouard2@csmb.qc.ca; rouillarda@csdm.qc.ca; herve.charbonneau; Apehi; Katherine Korakakis; vigne; menright@csdraveurs.qc.ca; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras

Participants facultatifs:

Marjorie Menard; Bouchard Josée

Bonjour tout le monde,

2^{ème} atelier Services éducatifs

Le compte rendu de la dernière rencontre vous sera acheminé sous peu.

L'ordre du jour pour cette rencontre vous sera acheminé d'ici mercredi.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)



Luc Tardif (externe)

Objet: ECO Atelier Service éducatifs
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 25/06/2020 10:00
Fin: jeu. 25/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires:
Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Geneviève Gagné; Éric Roy; Patrick Hould; Hélène Caron; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Andrée-Anne Desmeules; Joëlle Bannon; Julie Martel; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Bélair Guy; Buteau Christian; Loy I Nam; Fleury Réginald; Ialongo Anne Geneviève; Smith Marc-André; carl.ouellet; Hugo_clermont; France_blouin; Sophie Dube; Pascal Proulx; Jean Filion; dominic.hache; mcanuel; Richard Mario; Nicolas Prevost; Christian Girouard2; Rouillard Alain; herve.charbonneau; Apehi; Katherine Korakakis; Vigne Emmanuel; Enright Michel; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras; Marjorie Menard; Bouchard Josée

Participants facultatifs:
dg; [REDACTED]

OnlineMeetingConflink: conf:sip:Luc.Tardif.ext@education.gouv.qc.ca;gruu;opaque=app:conf:focus:id:teams:2:0!19:meeting_MDVhYzkWZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi-thread.v2!64d989847d464618943e78e34738ab2e!2ce8fc18a5b048ec9200287a89068904

SchedulingServiceMeetingOptionsUrl: https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_0meeting_MDVhYzkWZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR

SchedulingServiceUpdateUrl: https://scheduler.teams.microsoft.com/teams/2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904/64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e/19_0meeting_MDVhYzkWZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2/0

SkypeTeamsMeetingUrl: https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MDVhYzkWZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%2264d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e%22%7d

SkypeTeamsProperties: {"cid": "19:meeting_MDVhYzkWZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2", "private": true, "type": 0, "mid": 0, "rid": 0, "uid": null}

L'ordre du jour suivra avant la rencontre.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

Patrick Hould

Objet: Rencontre FCPQ - EPCA
Lieu: Zoom

Début: mer. 2020-07-15 13:00
Fin: mer. 2020-07-15 13:30

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: 

Bonjour;

Pour demain a 13h 😊

FCPQ is inviting you to a scheduled Zoom meeting.

Topic: FCPQ - EPCA - Patrick Hould
Time: Jul 15, 2020 01:00 PM Montreal

Join Zoom Meeting

<https://zoom.us/j/93043117003?pwd=S0F5U1ZlVUvMUJWNlVpRlBCeW0wUT09>

Merci,
Corinne Payne
FCPQ

Patrick Hould

Objet: rencontre BMOPAN - FCPQ - EPCA

Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: ven. 2020-10-09 13:00

Fin: ven. 2020-10-09 14:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires:

Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; Yvan Fortier; [REDACTED];
'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs:

[REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

Lors de cette rencontre, nous échangeons sur les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules).

Au plaisir,

Patrick Hould

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

Patrick Hould

Objet:	Rencontre FCPQ - EPCA - ÉB - BMOPAN
Lieu:	Réunion Microsoft Teams
Début:	jeu. 2020-10-15 09:00
Fin:	jeu. 2020-10-15 10:00
Périodicité:	(néant)
État de la réunion:	Organisateur de la réunion
Organisateur:	Patrick Hould
Participants obligatoires:	[redacted]; Morgane Charrié; 'Katherine Korakakis'; Stéphanie Dionne; Guillaume Laforce
Participants facultatifs:	[redacted]
Catégories:	ÉCO

Bonjour Mesdames,

Cette rencontre servira à nous arrimer pour les jalons du contrat (livrables et dates) pour la production d'une revue de l'École branchée sur la famille.

Patrick

p.s. Stéphanie doit nous quitter à 9h30, je crois qu'en 30 minutes nous pourrons faire un bout de chemin.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Patrick Hould

Objet: Rencontre FCPQ - EPCA - BMOPAN - pour les ressources web
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2020-10-22 10:00
Fin: jeu. 2020-10-22 11:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires: Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; [REDACTED]; 'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour Mesdames,

Cette rencontre servira à nous arrimer pour les jalons du contrat (livrables et dates) concernant les ressources web.

Patrick

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)



CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : **LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Stéphane Lehoux, sous-ministre adjoint de la transformation numérique et des ressources informationnelles, dûment autorisé en vertu de l'Acte de délégation de signature en matière de ressources financières, dont les bureaux d'affaires sont situés au 1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5;

(ci-après appelé le « ministre »),

ET : **FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1144150654, ayant son siège social au 2263, boul. Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4, représentée par M. Kévin Roy, président, dûment autorisé ainsi qu'il déclare;

(ci-après appelé le « prestataire de services »).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Le prestataire de services consent à fournir les services ci-après décrits. Le présent contrat ainsi que les documents afférents constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat ont préséance.

2. OBJET DU CONTRAT

Le ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Promotion de l'« espace parent » de la plateforme l'École ouverte. Le mandat est décrit en détail à l'annexe 2.

Dans le cadre de ce contrat, des renseignements personnels seront recueillis ou communiqués par l'une ou l'autre des parties à compter du : S.O.

3. MONTANT DU CONTRAT

Le ministre s'engage à verser au prestataire de services :

3.1 Pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au contrat, sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit et conformément aux modalités prévues à la clause 4 :

LE MONTANT FORFAITAIRE DE :

Cinquante mille dollars (50 000 \$), auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant correspondant aux taxes de vente applicables.

3.2 Les frais de déplacement, de recherche, de communication et toutes autres dépenses relatives aux présentes sont inclus dans le prix ou le taux soumis et, par le fait même, dans le montant forfaitaire du contrat.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

En trois (3) versements en fonction des livrables suivants :

- a) Un montant de dix mille dollars (10 000 \$), à la date de la dernière signature de l'entente;
- b) Un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), à la réception du livrable 1 prévu à l'annexe 2 de la présente entente, à la satisfaction du Ministère;
- c) Un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), à la réception du livrable 2 prévu à l'annexe 2 de la présente entente, à la satisfaction du Ministère.



Pour chaque versement, le prestataire de services doit présenter au ministre une facture contenant de façon générale l'information suivante : le numéro de contrat (BC), ses numéros de taxes, le cas échéant, les activités et les livrables réalisés et, s'il y a lieu, le détail des dépenses encourues concernant les frais de déplacement.

La facture doit être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

M^{me} Évelyne Granger
Bureau de coordination - TNRI
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-3113, poste 2745
Courriel : sac@education.gouv.qc.ca

Après vérification, le ministre verse les sommes dues au prestataire de services dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la facture, accompagnée de tous les documents requis.

Le ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, c. C-65.1, r.8).

Le ministre se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Malgré la date de sa signature, le présent contrat entre en vigueur le 7 décembre 2020 et se termine le 30 juin 2021.

Malgré la date de fin du présent contrat demeure en vigueur, quelle qu'en soit la cause, toute clause qui, de par nature, devrait continuer de s'appliquer, notamment celle concernant la protection des renseignements personnels et confidentiels ainsi que celle sur la propriété matérielle et les droits d'auteur.

6. LIEU DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour la réalisation de son mandat, le prestataire de services travaillera au 2263 boul. Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4.

7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties, et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne M. Yvan Fortier, conseiller en développement du numérique du Bureau de la mise en œuvre du Plan d'action numérique pour le représenter. Si un remplacement est nécessaire, le ministre en avise le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne M^{me} Corinne Payne, directrice générale pour le représenter. Si un remplacement est nécessaire, le prestataire de services en avise le ministre dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun peut agir séparément, et l'autorisation de l'un d'eux constitue une autorisation valide.

9. RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du ministre, ce dernier n'assume aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à :

- a) exécuter les travaux ou à rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec le ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

11. AUTORISATION DE CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger le prestataire de services et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

12. MAINTIEN DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

Le prestataire de services doit, pendant toute la durée du contrat, maintenir son autorisation de contracter accordée par l'Autorité des marchés publics.

Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent individuellement maintenir leur autorisation de contracter pendant toute la durée du contrat.

Cependant, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci et chacune des entreprises le formant doivent, en tant que prestataires de services, maintenir pendant toute la durée du contrat leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics.

Dans l'éventualité où le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant un consortium voient leur autorisation de contracter révoquée, expirée ou non renouvelée en cours d'exécution du contrat, le prestataire de services, le consortium ou l'entreprise composant le consortium sont réputés en défaut d'exécuter le contrat au terme d'un délai de soixante (60) jours suivant, selon le cas, la date d'expiration de l'autorisation ou la date de notification de la décision de l'Autorité des marchés publics.

Toutefois, le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant tout consortium ne sont pas réputés en défaut d'exécution lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties au contrat ou du seul fait qu'ils n'ont pas déposé leur demande de renouvellement dans le délai requis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le terme de la durée de l'autorisation. Par conséquent, ils peuvent, malgré la date d'expiration de leur autorisation, continuer à honorer le contrat en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité des marchés publics relative au renouvellement de l'autorisation.

13. DÉFAUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Le prestataire de services inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) est, sous réserve d'une permission du Conseil du trésor, réputé en défaut d'exécuter ce contrat au terme d'un délai de soixante (60) jours suivant la date de son inadmissibilité.

Le ministre peut, dans les trente (30) jours suivant la notification de l'inadmissibilité et pour un motif d'intérêt public, demander au Conseil du trésor de permettre la poursuite de l'exécution du contrat. Le Conseil du trésor peut notamment assortir sa permission de conditions, dont celle demandant que le prestataire de services soit soumis, à ses propres frais, à des mesures de surveillance et

d'accompagnement. Cependant, la permission du Conseil du trésor n'est pas requise lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une garantie découlant du contrat.

Un prestataire de services qui ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat public en application du premier alinéa de l'article 21.3.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est réputé en défaut d'exécuter ce contrat.

14. SOUS-CONTRAT

Lorsque l'exécution du présent contrat implique la participation de sous-contractants, sa réalisation et les obligations qui en découlent demeurent sous la responsabilité du prestataire de services avec lequel le ministre a signé le contrat.

Le prestataire de services doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer qu'aucun de ses sous-contractants n'est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée. De plus, si le montant d'un sous-contrat est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement, le prestataire de services doit s'assurer que le sous-contractant est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés publics.

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à obtenir l'autorisation préalable du représentant du ministre au regard de tous sous-contrats éventuels pour la réalisation du présent contrat. Le ministre se réserve le droit de refuser tous sous-contrats sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver sa décision.

15. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation données aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, le ministre se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

Le ministre fait connaître, par avis écrit, son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les trente (30) jours suivant la réception définitive des travaux ou l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que le ministre accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

Le ministre ne peut refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une raison bonne et valable relative à la qualité du travail, compte tenu de l'objet du contrat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

Le ministre se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services aux frais de ce dernier.

16. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services doit remettre au ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ce dernier lui a fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive du ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements doivent être remis dans les conditions où ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser le ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspond à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant est déterminé par le ministre et peut, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

17. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fait partie intégrante.

18. COMMUNICATIONS

Pour être valides et lier les parties, les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat, doivent être donnés par écrit et transmis par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour le ministre :

M. Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint de la transformation numérique
et des ressources informationnelles
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 528-0280, poste 2100
Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

M. Kévin Roy
Président
Fédération des comités de parents du Québec Inc.
2263 boul. Louis-XIV
Québec (Québec) G1C 1A4

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

19. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001).

Numéro d'engagement budgétaire :

Année financière : 2020-2021
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601264 Compte : 513010 Budget : 147 Programme : 12410
PSA : 1000000 Projet : 260001355

Année financière : 2021-2022
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601264 Compte : 513010 Budget : 147 Programme : 12410
PSA : 1000000 Projet : 260001355

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire :

LE MINISTRE,

2020-11-26

Date

Stéphane Lehoux, sous-ministre adjoint

LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

2020-11-27

Date

Kévin Roy, président

IMPORTANT : Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures



ANNEXE 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le prestataire de services s'engage à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat. En cas de contestation, les tribunaux du Québec sont seuls compétents.

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le prestataire de services ayant un établissement au Québec et ayant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit, pendant la durée du contrat, se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

3. PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

Ne s'applique pas

4. ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit, pour se voir octroyer un contrat de 25 000 \$ ou plus, transmettre au ministre une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée *Attestation de Revenu Québec*. Cette attestation du prestataire est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée.

Cette attestation indique que, à sa date de délivrance, le prestataire de services a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

Un prestataire de services ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation des dispositions des deux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 4) et rend son auteur passible d'une amende de 5 000 \$ à 30 000 \$ dans le cas d'une personne physique, et de 15 000 \$ à 100 000 \$ dans les autres cas. En cas de récidive dans les cinq ans, le montant des amendes minimales et maximales prévues est doublé.

5. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

Avant la signature du contrat de gré à gré, pour se voir octroyer le contrat, tout prestataire de services doit produire le formulaire *Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré*, joint à l'annexe 5, dûment signé. Dans ce formulaire, le contractant déclare notamment qu'au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- soit que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c.T-11.011, r.2).

De plus, le contractant reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes* ont eu lieu pour l'obtention du contrat, une copie de la déclaration peut être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration peut entraîner la non-conclusion du contrat.

6. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services est responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants au cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser et à protéger le ministre contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure engagés par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité du prestataire de services aux termes de ce contrat est limitée à cinq fois la valeur du contrat jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$.

Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral ni au préjudice matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde.

7. REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA)

Le prestataire de services ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

Cependant, le Conseil du trésor peut, lors de circonstances exceptionnelles, permettre à un organisme public ou à un organisme visé à l'article 7 de conclure un contrat avec une entreprise inadmissible aux contrats publics ou permettre à une entreprise de conclure un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec un sous-contractant inadmissible aux contrats publics. Le Conseil du trésor peut assortir cette permission de conditions, notamment celle demandant que l'entreprise ou le sous-contractant inadmissible soient soumis, à leurs frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement.

En outre, lorsqu'un organisme public ou un organisme visé à l'article 7 constatent qu'il y a urgence et que la sécurité des personnes ou des biens est en cause, le dirigeant de cet organisme peut permettre de conclure un contrat avec une entreprise inadmissible aux contrats publics ou permettre à une entreprise de conclure un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec un sous-contractant inadmissible aux contrats publics. Le dirigeant de l'organisme doit toutefois en aviser par écrit le président du Conseil du trésor dans les quinze (15) jours.

Les dispositions des deux paragraphes précédents s'appliquent également, avec les adaptations nécessaires, lorsqu'il s'agit de permettre la conclusion d'un contrat public ou d'un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec une entreprise qui ne détient pas une autorisation de contracter alors qu'une telle autorisation est requise.

8. RÉSILIATION

8.1 Le ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses déclarations;
- d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada, sans toutefois avoir encore été inscrit au RENA;

Pour ce faire, le ministre envoie un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services doit remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi le contrat est automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu aux paragraphes b), c) ou d), la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services a alors droit au remboursement des frais, des déboursés et des sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services a obtenu une avance financière, il doit la restituer dans son entier.

Le prestataire de services est par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services doit notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre.

- 8.2 Le ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le ministre doit envoyer un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services a alors droit au remboursement des frais, des déboursés et des sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

9. CESSIION DE CONTRAT

Les droits et les obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du ministre.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

10.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels que les rapports de recherche et autres, deviennent la propriété entière et exclusive du ministre, qui peut en disposer à son gré.

10.2 Droits d'auteur

Licence

Le prestataire de services accorde au ministre une licence non exclusive, transférable, permettant l'octroi de sous-licences et irrévocable, l'autorisant à reproduire, à adapter, à publier, à communiquer au public par quelque moyen que ce soit, à traduire, à exécuter ou à représenter en public le ou les document(s) réalisé(s) en vertu du contrat pour toutes fins jugées utiles par le ministre.

Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue au contrat.

Garanties

Le prestataire de services garantit au ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue au présent article, et se porte garant envers le ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures engagés par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le prestataire de services s'engage à prendre fait et cause pour le ministre et à l'indemniser pour tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures engagés par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. AUTORISATION DU CHANGEMENT DE RESSOURCES

Le prestataire de services doit obtenir l'autorisation du ministre avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée au présent contrat.

Dans un tel cas, le ministre peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire de services assume le transfert des connaissances;
- soit refuser le changement s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée, et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale, à défaut de quoi le contrat est résilié.

12. APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par le ministère de l'Éducation avec les deniers publics pour son utilisation propre et sont assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)). Par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

13. REMBOURSEMENT DE LA DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, c. P-2.2) s'appliquent lorsque le prestataire de services est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, le ministre acquéreur peut transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

14. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée, ou, dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes contraires à l'intérêt du ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer le ministre, qui peut alors, à sa seule discrétion, soit fournir une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts soit résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

15. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulguent, sans y être dûment autorisés par le ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont ils auraient eu connaissance dans l'exécution du contrat.

16. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

16.1 Définitions

« Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« Renseignement confidentiel » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

- 16.2 Le prestataire de services s'engage envers le ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérées, que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou qu'ils soient générés à l'occasion de sa réalisation.
- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
 - 2) Rendre accessibles les renseignements personnels uniquement aux membres de son personnel qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.
 - 3) Faire signer aux membres de son personnel, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'annexe 6 du présent document, et les transmettre aussitôt au ministre, à défaut de quoi pourrait être refusé l'accès aux locaux, à l'équipement du ministre ou aux données devant être transmises par celui-ci, le cas échéant.
 - 4) Ne pas communiquer à qui que ce soit les renseignements personnels, sans le consentement de la personne concernée, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).
 - 5) Soumettre à l'approbation du ministre le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.
 - 6) Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.
 - 7) Recueillir un renseignement personnel au nom du ministre dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat, et informer préalablement toute personne visée par cette collecte de l'usage auquel ce renseignement est destiné ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
 - 8) Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du contrat et, le cas échéant, les mesures déterminées à l'annexe 6, *Engagement de confidentialité*, jointe au présent document.
 - 9) Disposer des renseignements personnels, au terme de ce contrat, selon les modalités suivantes :
 - procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant à la *Fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels* de la Commission d'accès à l'information du Québec, jointe à l'annexe 7, ainsi qu'aux directives du ministre, et transmettre à celui-ci, dans les soixante (60) jours suivant la fin du contrat, l'*Attestation de disposition des renseignements personnels et confidentiels*, jointe à l'annexe 8, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;
 - 10) Informer, dans les plus brefs délais, le ministre de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.
 - 11) Fournir, à la demande du ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès, à toute personne désignée par le ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat pour qu'elle s'assure du respect des présentes dispositions.
 - 12) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par le ministre.
 - 13) Obtenir l'autorisation écrite du ministre avant de communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
 - 14) Lorsque la réalisation du présent contrat est confiée à un sous-contractant et qu'elle implique la communication de renseignements personnels et confidentiels par le prestataire de services au sous-contractant ou la collecte de renseignements personnels et confidentiels par le sous-contractant :

- soumettre à l'approbation du ministre la liste des renseignements personnels et confidentiels communiqués au sous-contractant;
- conclure un contrat avec le sous-contractant stipulant les mêmes obligations que celles qui sont prévues aux présentes dispositions;
- exiger du sous-contractant qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration du sous-contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et à remettre au prestataire de services, dans les soixante (60) jours suivant la fin de ce contrat, un tel document.

15) Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels ou confidentiels lorsqu'ils sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir de tout autre moyen, tel que la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandées en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».

16.3 La fin du contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se trouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, et 158 à 164.

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* peut être consultée à l'adresse électronique suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

17. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET UTILISATION DU COURRIEL, DES COLLECTIELS ET DES SERVICES INTERNET

Le prestataire de services s'engage, pour lui-même et pour les personnes qu'il affecte au mandat contracté, à prendre connaissance de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, de la Politique d'utilisation du Web, du courriel et des réseaux sociaux, du Cadre de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de la Politique de sécurité de l'information, et à les respecter.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES BESOINS

Le Ministère mandate la Fédération des comités de parents du Québec à promouvoir l'« espace parent » de la plateforme l'École ouverte. Ce mandat se fera en partenariat avec l'Association des comités de parents anglophones (English Parents' Committee Association (EPCA)) et elle fera la promotion de l'espace « Parents » de la plateforme Open School. La Fédération offrira également des outils et des solutions numériques, en français et en anglais, via la plateforme pour aider les parents des élèves qui doivent poursuivre leurs apprentissages à distance. De plus, ce mandat permettra d'informer les parents des impacts positifs de l'usage pédagogique du numérique pour la réussite éducative.

Le Ministère a la responsabilité, surtout en contexte de pandémie, de soutenir les parents au niveau des apprentissages de leur(s) enfant(s) dans une approche d'enseignement à distance. Il est donc primordial de faire connaître les ressources produites à l'intention des parents, d'outiller ces derniers dans l'encadrement de l'usage des technologies numériques et de favoriser le développement de la relation enseignant-parent afin d'assurer la continuité pédagogique essentielle dans le contexte d'enseignement et d'apprentissage à distance.

Les livrables identifiés pour la réalisation de ce mandat sont les suivants :

Livable #1 (31 décembre 2020)

Plan d'action qui doit présenter :

- le déroulement des actions à venir
- les activités de promotion proposées de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte

Livable #2 (15 juin 2021)

Rapport final doit inclure :

- des données de diffusion et de fréquentation de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte
- la liste des activités de promotion réalisées
- des données statistiques liées au soutien aux parents



ANNEXE 3

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi) CONTENU DE L'ENGAGEMENT – MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1. Information, par le mandataire général de l'entreprise, auprès du personnel, du syndicat ou de l'association d'employés et d'employées, de l'engagement pris par l'entreprise de mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.
2. Nomination de cadres supérieurs responsables de la mise en œuvre du programme.
3. Mise en œuvre du programme en quatre phases.
 - 3.1 Diagnostic de la situation des membres des groupes cibles dans l'entreprise.
 - 3.1.1 Détermination d'une sous-utilisation des membres des groupes cibles à l'aide des analyses de l'effectif et de la disponibilité.
 - 3.1.2 Dépistage des règles ou pratiques de l'entreprise qui pourraient avoir ou avoir eu des effets discriminatoires sur les membres des groupes cibles, à l'aide de l'analyse du système d'emploi.
 - 3.2 Élaboration du programme.
 - 3.2.1 Fixation des objectifs numériques.
 - 3.2.2 Choix des mesures de redressement pour contrer la sous-utilisation.
 - 3.2.3 Choix des mesures d'égalité de chances pour contrer les règles ou pratiques discriminatoires.
 - 3.2.4 Choix des mesures de soutien, s'il y a lieu.
 - 3.2.5 Établissement d'un échéancier de réalisation.
 - 3.2.6 Choix des moyens de contrôle.
 - 3.3 Implantation du programme.
 - 3.4 Évaluation du programme.
4. Transmission à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, dans les délais prévus, des documents suivants aux fins de vérification de conformité aux engagements pris et aux « lignes directrices concernant la validité des programmes d'accès à l'égalité établis volontairement dans le secteur de l'emploi » émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :
 - dans les neuf mois qui suivent la conclusion du contrat : résultats de la phase de diagnostic (3.1);
 - dans les quatre mois suivants : plan du programme (3.2);
 - **tous les deux ans** et jusqu'à la fin du programme : production d'un rapport d'étapes sur l'implantation du programme.



ANNEXE 4

ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Cocher si ne s'applique pas

Annexe à remplir si le prestataire de services n'a pas un établissement au Québec

TITRE : Promotion de l'espace parent de la plateforme École ouverte

Tout prestataire de services n'ayant pas au Québec un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.

Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au ministre, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée *Attestation de Revenu Québec*.

Je, soussigné(e), _____,
(Nom et titre de la personne autorisée par le prestataire de services)

en présentant au ministre la soumission ci-jointe (ci-après appelée « la soumission »),
atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de _____,
(Nom du prestataire de services)

(ci-après appelé « le prestataire de services »).

Je déclare ce qui suit :

1. Le prestataire de services n'a pas au Québec d'établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le prestataire de services à signer cette déclaration.
4. Je reconnais que le prestataire de services sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec.

Et j'ai signé, _____ (Signature) _____ (Date)

ANNEXE 5

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS
DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

TITRE DU PROJET : Promotion de l'espace parent de la plateforme École ouverte

Je, soussigné(e), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le contractant)

atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards,

au nom de : _____,
(Prestataire de services)

(ci-après appelé le « contractant »).

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
2. Je suis autorisé(e) par le contractant à signer la présente déclaration.
3. Le contractant déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyisme d'organisation, des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ., c.T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat;
 - que des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c.T-11.011, r.2)*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution de contrat.
4. Je reconnais que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes** ont eu lieu en vue de l'obtention du contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Et j'ai signé, _____
(Signature)

2020-11-27

(Date)

* La Loi, le Code et les avis émis par le Commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse électronique : www.commissairelobby.qc.ca



ANNEXE 6

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.

Je, soussigné(e), Kévin Roy, m'engage à respecter la confidentialité des renseignements auxquels j'aurai accès dans l'exercice de mes fonctions pour la réalisation du contrat avec le ministre de l'Éducation.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des règles de sécurité concernant la protection des renseignements personnels, et m'engage à les respecter. Plus particulièrement, je m'engage à :

- n'accéder qu'aux seuls renseignements nécessaires à l'exécution de mes tâches;
- n'utiliser ces renseignements que dans le cadre de mes fonctions;
- ne révéler aucun renseignement personnel ou confidentiel dont je pourrais avoir pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions à moins d'y être dûment autorisée ou autorisé;
- n'intégrer ces renseignements que dans les dossiers prévus pour l'accomplissement des mandats qui me sont confiés;
- conserver ces dossiers de telle sorte que seules les personnes autorisées puissent y avoir accès;
- ne pas révéler mon code d'identification ni mon mot de passe;
- informer sans délai mes supérieurs de toute situation ou irrégularité qui pourraient compromettre de quelque façon la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité des renseignements détenus par mon employeur;
- ne conserver, à la fin du contrat, aucun renseignement personnel transmis ou recueilli dans le cadre de mes fonctions et à en disposer selon les dispositions prévues à ce contrat.

J'ai été informé(e) que le défaut de respecter le présent engagement de confidentialité m'expose à des recours légaux, à des réclamations ou à des poursuites ainsi qu'aux pénalités prévues par l'article 159 de la Loi précitée pour sanctionner la communication non autorisée de renseignements.

Dans l'éventualité où mes fonctions devront être remplies dans les locaux du ministère de l'Éducation, je consens à ce que mon nom ainsi que cette adresse et le numéro de téléphone qui me sera assigné dans ces locaux, puissent être communiqués au même titre qu'un renseignement à caractère public.

Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Signature

2020-11-27

Date



ANNEXE 7

FICHE D'INFORMATION SUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels doivent mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, cartes de mémoire flash, clés USB, disques durs d'ordinateur, CD, DVD, etc. qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage de documents sur support papier, le formatage de médias numériques réutilisables et la destruction physique de médias numériques non réutilisables demeurent les meilleures méthodes de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents sur support papier à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clé avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels pourrait s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, pendant toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.



ANNEXE 8

ATTESTATION DE DISPOSITION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.

Je, soussignée(e), _____
Prénom et nom de l'employé(e)

exerçant mes fonctions au sein de ou du _____
Nom du prestataire de services

dont le bureau principal est situé au _____ (adresse),
déclare solennellement que je suis dûment autorisé(e) pour certifier que les renseignements personnels
et confidentiels communiqués par le ministre ou toute autre personne dans le cadre du présent contrat
qui prend fin le _____:
Date

(Cochez les cases appropriées)

ont été entièrement retournés au ministre de l'Éducation.

ou

ont été détruits selon les méthodes suivantes :

par déchiquetage : renseignements sur support papier.

par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture :
renseignements sur support informatique.

par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction.

Et j'ai signé à _____

ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____

Nom : _____

Signature : _____

À remplir seulement APRÈS que la disposition des renseignements personnels a été effectuée.
Signer et retourner au Ministère à l'adresse suivante :
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Patrick Hould

Objet: parents.quebec
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2021-02-04 15:30
Fin: jeu. 2021-02-04 16:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould
Participants obligatoires: Patrick Hould; [REDACTED]; Katherine Korakakis; Morgane Charrié; Yvan Fortier
Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

En avant-première, la FCPQ et l'EPCA désirent nous présenter le site parents.quebec !

À tantôt,

Patrick

Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)



[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Patrick Hould

Objet: parents.quebec
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2021-02-04 15:30
Fin: jeu. 2021-02-04 16:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould
Participants obligatoires: Patrick Hould; [REDACTED]; Katherine Korakakis; Morgane Charrié; Yvan Fortier
Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

En avant-première, la FCPQ et l'EPCA désirent nous présenter le site parents.quebec !

À tantôt,

Patrick

Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)



[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Patrick Hould

Objet: rencontre BMOPAN - FCPQ - EPCA

Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: ven. 2020-10-09 13:00

Fin: ven. 2020-10-09 14:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires:

Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; Yvan Fortier; [REDACTED];
'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs:

[REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

Lors de cette rencontre, nous échangeons sur les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules).

Au plaisir,

Patrick Hould

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

Luc Tardif (externe)

Objet: ECO 1ier Atelier Services Educatifs
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 11/06/2020 09:30
Fin: jeu. 11/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires: Bélair Guy; Buteau Christian; lalongo Anne Geneviève; Loy I Nam; Fleury Réginald; Smith Marc-André; carl.ouellet; Hugo_clermont; France_blouin; Sophie Dube; Jean Filion; dominic.hache; mcanuel; Richard Mario; Marjorie Menard; nicolas.prevost; Christian Girouard2; Rouillard Alain; herve.charbonneau; dg; president; Apehi; vigne; Bouchard Josée; Pascal Proulx; menright; Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Patrick Hould; Julie Martel; Geneviève Gagné; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras

Participants facultatifs: Éric Roy (Eric.Roy@education.gouv.qc.ca); Hélène Caron (helene.caron@education.gouv.qc.ca); Marc Lachance DRD (Marc.Lachance2@education.gouv.qc.ca); Christine Plourde (Christine.Plourde@education.gouv.qc.ca); [REDACTED]; Bouchard Josée; Croteau Jérôme; Émilie Côté-Roy7; Lachance Line; Lisa Diner; Andrée-Anne Desmeules; Marlene Gagne; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Nathalie Morasse

OnlineMeetingConflink: conf:sip:Luc.Tardif.ext@education.gouv.qc.ca;gruu;opaque=app:conf:focus:id:teams:2:0!19:meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm-thread.v2!64d989847d464618943e78e34738ab2e!2ce8fc18a5b048ec9200287a89068904

SchedulingServiceMeetingOptionsUrl: https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_!meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR

SchedulingServiceUpdateUrl: https://scheduler.teams.microsoft.com/teams/2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904/64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e/19_!meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2/0

SkypeTeamsMeetingUrl: https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm%40thread.v2/0?context=%7b%22id%22%3a%222ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%2264d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e%22%7d

SkypeTeamsProperties: {"cid": "19:meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2", "private": true, "type": "0", "mid": "0", "rid": "0", "uid": null}

Bonjour tout le monde,

Tel que discuté lors de la rencontre de démarrage, voici la convocation pour le premier atelier Services éducatifs.

L'ordre du jour vous sera transmise dans la journée de mercredi.

Merci

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Everything will be ok 

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: October 1, 2020 2:01 PM

To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]

Subject: projets proposés par la FCPQ et l'EPCA



Bonjour Mesdames,

En fin de semaine dernière, je vous invitais à prendre connaissance d'un [communiqué de presse](#) qui faisait référence au développement de ressources pour les parents. Les idées présentées dans le cadre du projet ECOSystème ont été bien accueillies et c'est le Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique qui doit mener à terme ce dossier. Serait-il possible pour vous de participer à une rencontre – à distance bien évidemment – le vendredi 9 octobre à 13h ? Nous y aborderons les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules). Je vous demanderais toutefois de ne pas en informer les organismes auxquels vous aviez songés avant cette rencontre. Je serai accompagné de notre conseiller stratégique et de notre conseillère au financement.

Au plaisir de continuer la collaboration,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique

Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 13, 2020 2:53 PM
To: dg [REDACTED]
Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Subject: Question concernant les signatures de documents

Bonjour Mme Payne,

Je suis en train de réunir et collecter les différentes informations dont je vais avoir besoin afin de pouvoir préparer l'entente avec la Fédération des Comités de Parents d'Élèves (FCPQ), dont nous avons parlé la semaine passée avec Patrick Hould, Guillaume Laforce, Yvan Fortier et Katherine Korakakis (EPCA) .

J'ai besoin notamment du nom de la personne habileté à signer l'entente pour votre organisation. Généralement, les titres comme président, vice-président, trésorier et secrétaire, inscrits comme tel au Registraire des entreprises du Québec (REQ), sont légalement admis d'office comme signataires des documents . Je constate que vous êtes inscrite comme « Principale Dirigeante, Directrice Générale » au REQ. Je sais que si je mets votre nom dans l'entente comme signataire, l'administration centrale me demandera un document qui vous autorise à signer pour la FCPQ.

Ma question est donc la suivante : Possédez-vous une délégation de signature ou une procuration afin que votre signature soit reconnue par l'administration ? Ou préféreriez-vous que nous mettions le nom du président de la FCPQ (Kévin Roy) comme signataire de cette entente ?

N'hésitez pas à me rejoindre pour toute question,
Merci d'avance pour la réponse et bonne journée

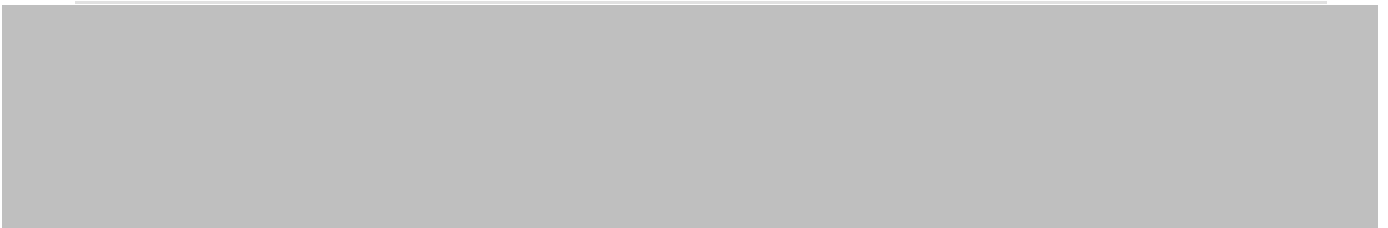
Morgane Charrié
Conseillère aux investissements et au financement
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
~~418-646-4133, poste 2346~~
En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire 418 809 9582 ou par courriel
Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.





From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Sent: November 19, 2020 9:16 AM
To: dg [REDACTED]
Subject: RE: Échéancier site web Fédération des comités de parents

Bonjour,

L'idéal est de communiquer avec Thierry Karsenti (thierry.karsenti@umontreal.ca) qui vous répondra ou qui acheminera votre demande à l'équipe de programmeurs de la plateforme l'École ouverte.

Bonne journée,

Patrick







Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 11, 2020 8:29 AM

To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]

Cc: herve.charbonneau [redacted]

Subject: RE: ÉCO Atelier Services éducatifs - pour aller un peu plus loin pour les parents



Bonjour Corinne,

Content de savoir que la collecte va bon train.

Je suis disponible mercredi entre 13h et 15h et jeudi après 9h.

Patrick

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: June 29, 2020 2:53 PM

To: Katherine Korakakis [REDACTED]; dg [REDACTED]; herve.charbonneau [REDACTED]

Subject: ÉCO Atelier Services éducatifs - pour aller un peu plus loin pour les parents



Bonjour Mesdames et Monsieur,

En suivi de la rencontre de jeudi matin dernier (ÉCO Atelier Services éducatifs), le tableau synthèse présenté par Mme Stéphanie Campeau vous a été déposé dans le canal TEAMS (Projet-Ecosystème-MEES). J'ai joint une capture d'écran de la section concernant les parents.

À la suite de sa relecture, nous avons quelques questions pour vous :

- Est-ce que vos webinaires/formations en ligne en lien avec le contexte particulier de continuité pédagogique du printemps pourraient être réutilisés lors de la prochaine rentrée scolaire et être ainsi partagés au plus grand nombre de parents possible ? Si oui, pourraient-ils être consommés sans identification ?
- Concernant les besoins en terme de ressources, autre que la production en version anglaise, y a-t-il d'autres éléments à ajouter ?
- Enfin, est-ce que vous considérez que le service alloprof parents, notamment avec ses plages horaires allongées, a suffit à répondre aux besoins des parents ? Et est-ce que ce genre de soutien, spécifiquement en lien avec des problèmes simples de connectivité, a été apprécié et devrait être bonifié en vue d'un éventuel deuxième confinement ?

Merci de votre précieuse collaboration,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 17, 2020 1:17 PM

To: dg [REDACTED]

Cc: Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Mesdames,

Je vous partage la communication en lien avec les capsules de l'Université TÉLUQ.

Si l'idée des capsules que vous m'avez partagé mercredi est retenue par nos autorités, il faudra s'assurer d'une complémentarité.

Cordialement,

Patrick

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: August 12, 2020 12:14 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Corinne,

Nous avons adapté nos demandes selon les documents diffusés lundi (Plan de la rentrée scolaire et Protocole d'urgence/plan de reconfinement). Les propositions à l'égard des parents y sont toujours incluses. La réponse aux demandes ne m'est pas encore connue.

Je vous tiens informés,

Patrick

[REDACTED]

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: August 3, 2020 5:27 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: Re: Documents de notre rencontre



Bonjour Corinne,

Dès le lendemain de notre rencontre, j'ai ajusté les montants dans le document présenté à nos autorités. Le tout devait monter vers le cabinet le 18 juillet dernier. Je ne pas encore eu de retour de mon DG. Lundi prochain je reviens de [REDACTED] et je ferai le suivi de ce dossier de façon prioritaire.

Je vous tiens informé des suites du dossier.

Bonne fin de journée,

Patrick

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 17, 2020 1:17 PM

To: dg [REDACTED]

Cc: Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Documents de notre rencontre



Bonjour Mesdames,

Je vous partage la communication en lien avec les capsules de l'Université TÉLUQ.

Si l'idée des capsules que vous m'avez partagé mercredi est retenue par nos autorités, il faudra s'assurer d'une complémentarité.

Cordialement,

Patrick

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: September 26, 2020 10:53 AM

To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]

Cc: [redacted]

Subject: Annonce



Bonjour Mesdames,

Je vous invite à prendre connaissance du [communiqué de presse suivant](#); on fait référence au développement de ressources pour les parents!

Bonne fin de semaine,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 13, 2020 2:53 PM
To: dg [REDACTED]
Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Subject: Question concernant les signatures de documents



Bonjour Mme Payne,

Je suis en train de réunir et collecter les différentes informations dont je vais avoir besoin afin de pouvoir préparer l'entente avec la Fédération des Comités de Parents d'Élèves (FCPQ), dont nous avons parlé la semaine passée avec Patrick Hould, Guillaume Laforce, Yvan Fortier et Katherine Korakakis (EPCA) .
J'ai besoin notamment du nom de la personne habileté à signer l'entente pour votre organisation. Généralement, les titres comme président, vice-président, trésorier et secrétaire, inscrits comme tel au Registraire des entreprises du Québec (REQ), sont légalement admis d'office comme signataires des documents . Je constate que vous êtes inscrite

comme « Principale Dirigeante, Directrice Générale » au REQ. Je sais que si je mets votre nom dans l'entente comme signataire, l'administration centrale me demandera un document qui vous autorise à signer pour la FCPQ. Ma question est donc la suivante : Possédez-vous une délégation de signature ou une procuration afin que votre signature soit reconnue par l'administration ? Ou préféreriez-vous que nous mettions le nom du président de la FCPQ (Kévin Roy) comme signataire de cette entente ?

N'hésitez pas à me rejoindre pour toute question,
Merci d'avance pour la réponse et bonne journée

Morgane Charrié
Conseillère aux investissements et au financement
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
~~418-646-4133, poste 2346~~
En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire 418 809 9582 ou par courriel
Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 12, 2020 6:08 AM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Questions



Bon matin,

Essayez de me contacter entre 12h15 et 13h.

Bonne journée,

Patrick

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 11, 2020 7:25 PM

To: dg [REDACTED]

Subject: RE: Questions



Bonsoir,

Désolé du retour tardif, l'organisation de la Journée du numérique en éducation me prend beaucoup de temps.
Est-ce qu'un coup de fil vers 14h serait possible ?

Patrick

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>
Sent: January 11, 2021 11:21 AM
To: dg [REDACTED]; Katherine Korakakis [REDACTED]
Cc: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>; SAC Bureau de coordination-DGTNRI <SAC@education.gouv.qc.ca>
Subject: [SPAM]RE: #350046460 FCPQ - Espace Parent - Livrable #1



Bonjour Mme Payne,

Le plan d'action proposé est tout en fait en cohérence avec le descriptif du contrat #350046460. Le livrable #1 est conforme; il ne faudrait que changer l'expression « portail » par plateforme lorsque l'on fait référence à l'École ouverte. Vous pouvez faire parvenir la facture (qui pourrait être datée du 22 décembre) et joindre le livrable #1 à SAC@education.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Patrick Hould

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: January 25, 2021 9:24 AM

To: dg [REDACTED]

Cc: 'Martin Choquette-Scott' [REDACTED]; 'Maxime Couture'

[REDACTED]; Karsenti Thierry <thierry.karsenti@umontreal.ca>; Yvan Fortier
<Yvan.Fortier@education.gouv.qc.ca>

Subject: RE: FCPQ ecole ouverte - espace parent



Bonjour M. Payne,

Je vous invite à communiquer directement avec M. Thierry Karsenti (thierry.karsenti@umontreal.ca) pour ce sujet.

Cordialement,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique

Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Luc Tardif (externe)

Objet: Rencontre Kick-off

Début: mar. 02/06/2020 13:30

Fin: mar. 02/06/2020 15:30

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: Geneviève Gagné

Participants obligatoires:

Frédéric Potok; Joëlle Bannon; Patrice Di Marcantonio; Gaël Le Pemp; Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Erick Lebel; Luc Tardif (externe); Martin Fellice; Guy Bélair; Abdel Sahrane; Marc-André Smith; Sylvain Deschênes; Éric Dallaire; Michel Canuel; Dyno Ung; Hervé Charbonneau; Denis Forcier; Christian Buteau; Carl Ouellet; Pierre Girard; Younes Khadraoui; Jean-François Dupras; Anne Geneviève Lalongo; Pascal Proulx; Jean Filion; Mario Richard; Nicolas Prévost; Réginald Fleury; Dominic Haché; Marjorie Ménard; Corinne Payne; Michel Enright; Line Desgroseilliers; Alexandre Lepage; Michel Lesage; Serge Riverin; Nathalie Payer; Patrick Hould; Martine Thériault; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Guillaume Laforce; Christine Lebrun; Julie Martel; Fleury Réginald; Emmanuel Vigne; Josée Bouchard

Participants facultatifs:

Hervé; [REDACTED]; Stéphanie Campeau; Éric Roy; Bouchard Josée



Nous vous contactons aujourd'hui dans le but de vous inviter à une première rencontre d'information générale. La rencontre aura lieu mardi 2 juin 2020 à 13h30 par visioconférence Teams.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous joindre à la séance:

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Luc Tardif (externe)

Objet: ECO 1ier Atelier Services Educatifs
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 11/06/2020 09:30
Fin: jeu. 11/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires: Bélair Guy; Buteau Christian; Ialongo Anne Geneviève; Loy I Nam; Fleury Réginald; Smith Marc-André; carl.ouellet; Hugo_clermont; France_blouin; Sophie Dube; Jean Filion; dominic.hache; mcanuel; Richard Mario; Marjorie Menard; nicolas.prevost; Christian Girouard2; Rouillard Alain; herve.charbonneau; dg; president; Apehi; vigne; Bouchard Josée; Pascal Proulx; menright; Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Patrick Hould; Julie Martel; Geneviève Gagné; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras

Participants facultatifs: Éric Roy (Eric.Roy@education.gouv.qc.ca); Hélène Caron (helene.caron@education.gouv.qc.ca); Marc Lachance DRD (Marc.Lachance2@education.gouv.qc.ca); Christine Plourde (Christine.Plourde@education.gouv.qc.ca); [REDACTED]; Bouchard Josée; Croteau Jérôme; Émilie Côté-Roy7; Lachance Line; Lisa Diner; Andrée-Anne Desmeules; Marlene Gagne; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Nathalie Morasse

OnlineMeetingConflink: conf:sip:Luc.Tardif.ext@education.gouv.qc.ca;gruu;opaque=app:conf:focus:id:teams:2:0!19:meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm-thread.v2!64d989847d464618943e78e34738ab2e!2ce8fc18a5b048ec9200287a89068904

SchedulingServiceMeetingOptionsUrl: https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_!meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR

SchedulingServiceUpdateUrl: https://scheduler.teams.microsoft.com/teams/2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904/64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e/19_!meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2/0

SkypeTeamsMeetingUrl: https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm%40thread.v2/0?context=%7b%22id%22%3a%222ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%2264d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e%22%7d

SkypeTeamsProperties: {"cid": "19:meeting_NThiZTljNzktMDc2ZC00ODRiLThhZWQtZjcwZml5OTI1ZDlm@thread.v2", "private": true, "type": "0", "mid": "0", "rid": "0", "uid": null}

Bonjour tout le monde,

Tel que discuté lors de la rencontre de démarrage, voici la convocation pour le premier atelier Services éducatifs.

L'ordre du jour vous sera transmise dans la journée de mercredi.

Merci

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Luc Tardif (externe)

Objet: ECO Atelier Services éducatifs

Début: jeu. 18/06/2020 10:00

Fin: jeu. 18/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires:

Luc Tardif (externe); Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Geneviève Gagné; Éric Roy; Patrick Hould; Hélène Caron; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Andrée-Anne Desmeules; Joëlle Bannon; Julie Martel; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Bélair Guy; Buteau Christian; loyin@csdm.qc.ca; fleuryr@csdm.qc.ca; ialongoag@csdm.qc.ca; Smith Marc-André; carl.ouellet; hugo_clermont@csmv.qc.ca; France_blouin@csmv.qc.ca; sophie_dube@csmv.qc.ca; Pascal Proulx; Jean.filion@csmb.qc.ca; dominic.hache@csmb.qc.ca; mcanuel; richardm@cskamloup.qc.ca; [REDACTED]; christian.girouard2@csmb.qc.ca; rouillarda@csdm.qc.ca; herve.charbonneau; Apehi; Katherine Korakakis; vigne; menright@csdraveurs.qc.ca; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras

Participants facultatifs:

Marjorie Menard; Bouchard Josée

Bonjour tout le monde,

2^{ème} atelier Services éducatifs

Le compte rendu de la dernière rencontre vous sera acheminé sous peu.

L'ordre du jour pour cette rencontre vous sera acheminé d'ici mercredi.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)



Luc Tardif (externe)

Objet: ECO Atelier Service éducatifs
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 25/06/2020 10:00
Fin: jeu. 25/06/2020 12:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Luc Tardif (externe)

Participants obligatoires:
Ferhat Badis; Marie-Noëlle Sergerie; Stéphanie Campeau; Geneviève Gagné; Éric Roy; Patrick Hould; Hélène Caron; Marc Lachance DRD; Christine Plourde; Andrée-Anne Desmeules; Joëlle Bannon; Julie Martel; Gaël Le Pemp; Patrice Di Marcantonio; Bélair Guy; Buteau Christian; Loy I Nam; Fleury Réginald; Ialongo Anne Geneviève; Smith Marc-André; carl.ouellet; Hugo_clermont; France_blouin; Sophie Dube; Pascal Proulx; Jean Filion; dominic.hache; mcanuel; Richard Mario; Nicolas Prevost; Christian Girouard2; Rouillard Alain; herve.charbonneau; Apehi; Katherine Korakakis; Vigne Emmanuel; Enright Michel; Dyno Ung; Jean-Francois Dupras; Marjorie Menard; Bouchard Josée

Participants facultatifs:
dg; [REDACTED]

OnlineMeetingConflink: conf:sip:Luc.Tardif.ext@education.gouv.qc.ca;gruu;opaque=app:conf:focus:id:teams:2:0!19:meeting_MDVhYzkwZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi-thread.v2!64d989847d464618943e78e34738ab2e!2ce8fc18a5b048ec9200287a89068904

SchedulingServiceMeetingOptionsUrl: https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_0!19:meeting_MDVhYzkwZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR

SchedulingServiceUpdateUrl: https://scheduler.teams.microsoft.com/teams/2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904/64d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e/19_0!19:meeting_MDVhYzkwZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2/0

SkypeTeamsMeetingUrl: https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MDVhYzkwZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%2264d98984-7d46-4618-943e-78e34738ab2e%22%7d

SkypeTeamsProperties: {"cid": "19:meeting_MDVhYzkwZTYtNjgzNy00M2U5LTIINzMtMDkzZTA5ODYyYjFi@thread.v2", "private": true, "type": 0, "mid": 0, "rid": 0, "uid": null}

L'ordre du jour suivra avant la rencontre.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

Patrick Hould

Objet: Rencontre FCPQ - EPCA
Lieu: Zoom

Début: mer. 2020-07-15 13:00
Fin: mer. 2020-07-15 13:30

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: 

Bonjour;

Pour demain a 13h 😊

FCPQ is inviting you to a scheduled Zoom meeting.

Topic: FCPQ - EPCA - Patrick Hould
Time: Jul 15, 2020 01:00 PM Montreal

Join Zoom Meeting

<https://zoom.us/j/93043117003?pwd=S0F5U1ZlVUvMUJWNlVpRlBCeW0wUT09>

Merci,
Corinne Payne
FCPQ

Patrick Hould

Objet: rencontre BMOPAN - FCPQ - EPCA

Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: ven. 2020-10-09 13:00

Fin: ven. 2020-10-09 14:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires:

Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; Yvan Fortier; [REDACTED];
'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs:

[REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

Lors de cette rencontre, nous échangeons sur les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules).

Au plaisir,

Patrick Hould

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

Patrick Hould

Objet:	Rencontre FCPQ - EPCA - ÉB - BMOPAN
Lieu:	Réunion Microsoft Teams
Début:	jeu. 2020-10-15 09:00
Fin:	jeu. 2020-10-15 10:00
Périodicité:	(néant)
État de la réunion:	Organisateur de la réunion
Organisateur:	Patrick Hould
Participants obligatoires:	[redacted]; Morgane Charrié; 'Katherine Korakakis'; Stéphanie Dionne; Guillaume Laforce
Participants facultatifs:	[redacted]
Catégories:	ÉCO

Bonjour Mesdames,

Cette rencontre servira à nous arrimer pour les jalons du contrat (livrables et dates) pour la production d'une revue de l'École branchée sur la famille.

Patrick

p.s. Stéphanie doit nous quitter à 9h30, je crois qu'en 30 minutes nous pourrons faire un bout de chemin.

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Patrick Hould

Objet: Rencontre FCPQ - EPCA - BMOPAN - pour les ressources web
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2020-10-22 10:00
Fin: jeu. 2020-10-22 11:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires: Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; [REDACTED]; 'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour Mesdames,

Cette rencontre servira à nous arrimer pour les jalons du contrat (livrables et dates) concernant les ressources web.

Patrick

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)



Patrick Hould

Objet: parents.quebec
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2021-02-04 15:30
Fin: jeu. 2021-02-04 16:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould
Participants obligatoires: Patrick Hould; [REDACTED]; Katherine Korakakis; Morgane Charrié; Yvan Fortier
Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

En avant-première, la FCPQ et l'EPCA désirent nous présenter le site parents.quebec !

À tantôt,

Patrick

Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)



[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Numéro du contrat : 350046460
Livable #1 : Plan d'action

22 décembre 2020

MISE EN CONTEXTE

CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ (Numéro du contrat : 350046460)

ENTRE : LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

ET : FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.



Numéro du contrat : 350046460

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES BESOINS

Le Ministère mandate la Fédération des comités de parents du Québec à promouvoir l'« espace parent » de la plateforme l'École ouverte. Ce mandat se fera en partenariat avec l'Association des comités de parents anglophones (English Parents' Committee Association (EPCA)) et elle fera la promotion de l'espace « Parents » de la plateforme Open School. La Fédération offrira également des outils et des solutions numériques, en français et en anglais, via la plateforme pour aider les parents des élèves qui doivent poursuivre leurs apprentissages à distance. De plus, ce mandat permettra d'informer les parents des impacts positifs de l'usage pédagogique du numérique pour la réussite éducative.

Le Ministère a la responsabilité, surtout en contexte de pandémie, de soutenir les parents au niveau des apprentissages de leur(s) enfant(s) dans une approche d'enseignement à distance. Il est donc primordial de faire connaître les ressources produites à l'intention des parents, d'outiller ces derniers dans l'encadrement de l'usage des technologies numériques et de favoriser le développement de la relation enseignant-parent afin d'assurer la continuité pédagogique essentielle dans le contexte d'enseignement et d'apprentissage à distance.

Les livrables identifiés pour la réalisation de ce mandat sont les suivants :

Livable #1 (31 décembre 2020)

Plan d'action qui doit présenter :

- le déroulement des actions à venir
- les activités de promotion proposées de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte

Livable #2 (15 juin 2021)

Rapport final doit inclure :

- des données de diffusion et de fréquentation de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte
- la liste des activités de promotion réalisées
- des données statistiques liées au soutien aux parents

PLAN D'ACTION

Depuis l'octroi de ce contrat à la fin du mois de novembre 2020, la FCPQ et l'EPCA, ont travaillé avec diligence pour préparer un plan d'action et mobiliser les ressources nécessaires dans le but de réaliser avec efficacité l'objet du contrat.

Voici un aperçu des trois axes clés du projet :

1. Programmation
2. Participation des partenaires
3. Publicité/Promotion

échéancier PORTAIL PARENTS.QUEBEC						
semaine du	PROGRAMMATION	MESURES	PARTENAIRES	MESURES	PUBLICITE/PROMOTION	MESURES
30-Nov						
07-Dec			developpe listes de partenaires	minimum 10/langue	one-pager/indentification medias	
14-Dec	6-10 questions (avec MHT)		finalise listes		contact media/liste influencers	
21-Dec	architecture/approbation		contact partenaires			
28-Dec						
04-Jan	design/programmation		contact partenaires		message cles/ Q&R/ postes teasers	2 posts/langue
11-Jan	teste/demo		contact partenaires		preparation communique/ postes teasers	2 posts/langue
18-Jan	teste/demo		rencontre/demo avec partenaires ensemble		envoi materiaux au media/ postes teasers	5 posts/langue
25-Jan	LANCEMENT PHASE 1 (interface d'auto-identification)					
01-Feb	PHASE 2 - IA << chat-bot >>	# visites			campagne	reach per media
08-Feb		# visites			campagne	reach per media
15-Feb		# visites			campagne	reach per media
22-Feb		# visites			campagne	reach per media
01-Mar		# visites				
08-Mar	architecture/approbation	# visites	developpe 2ieme lists de partenaires dans chaque langue	10/langue		
15-Mar		# visites	contact partenaires			
22-Mar		# visites	contact partenaires			
29-Mar		# visites	contact partenaires			
05-Apr		# visites				
12-Apr		# visites			teasers	2 posts/langue
19-Apr	teste/demo	# visites	rencontre/demo avec partenaires ensemble		teasers	2 posts/langue
26-Apr	teste/demo	# visites			teasers	5 posts/langue
MAI 2021	LANCEMENT PHASE 2 (intelligence artificielle << chat-bot >>)					
03-May		# visites			campagne	reach per media
10-May		# visites			campagne	reach per media
17-May		# visites				
24-May		# visites				
31-May		# visites			Congres FCPQ - ateliers experts numeriques	# participants

1. Programmation

La programmation du portail «Espace parents » se fera en deux phases, un partenariat a été créé avec Catapulte Communications.

Phase 1: développement d'une interface d'auto-identification, où les parents répondront à une série de questions (6 à 10 maximum). Ces questions identifieront les besoins des parents afin de les diriger vers la ressource appropriée. En plus des ressources internes de la FCPQ, l'interface disposera d'une base de données et d'un processus de Services-conseils établi. Cette phase sera prête à être lancée la dernière semaine de janvier 2021.

Description du mandat

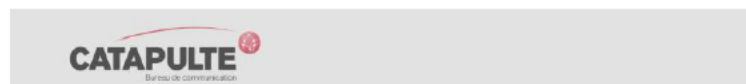
Le gouvernement du Québec a déployé un portail ecoleouverte.ca. Ce portail rassemble une foule d'informations pour soutenir les élèves en ces temps inédits.

En complément de ce portail, destiné aux enfants, la FCPQ a recommandé de créer un portail pour les parents, qui permettra de rapidement les orienter vers les ressources appropriées pour soutenir leurs enfants.

Le portail parents.quebec offrira un questionnaire interactif permettant d'atteindre cet objectif. Pour ce faire, Catapulte propose :

- Création d'un visuel Parents.Quebec
- Création d'une landing page qui servira d'explication sur la démarche
- Création d'un formulaire interactif d'environ 6 à 10 questions permettant d'identifier les besoins du parent
- Création d'une fiche contact permettant de présenter la ressource proposée

La plateforme sera conçue et déployée au plus tard à la fin janvier.



Phase 2: Cette phase consiste à l'ajout de l'intelligence artificielle avec un *chat bot*. Cet ajout sera optimal lorsqu'il y aura l'équivalent de 2 mois de données qui auront été accumulées. Les ressources seront sollicitées en février 2021 et cette phase sera prête à être lancée en mai 2021.

2. Participation des partenaires

En plus des ressources pédagogiques disponibles sur le site de l'école ouverte, il est indispensable que, pour offrir un service complet, les parents aient besoin de l'aide de plusieurs de nos partenaires. Par conséquent, le portail sera également conçu pour orienter les parents vers les partenaires appropriés selon la situation. La FCPQ et l'EPCA ont identifié certains partenaires de référence et ceux-ci seront contactés prochainement afin d'être outillés à bien répondre aux demandes pouvant résulter de ce portail.

La FCPQ offre des Services-conseils depuis au moins 10 ans. Ainsi, si le portail de l'Espace parents ne peut orienter le parent vers une ressource en particulier, celui-ci invitera le parent à communiquer avec les Services-conseils de la FCPQ.

Ce service est déjà en pleine effervescence. À titre indicatif, du 1 avril 2019 au 31 mars 2020 la FCPQ a reçu 525 demandes soit une augmentation de 93 % par rapport aux 272 de l'année précédente. Entre le 2 août et le 13 novembre 2020, la FCPQ a reçu 256 demandes, soit une augmentation de 66 % par rapport aux 154 de l'année précédente pour la même période.

3. Publicité/Promotion

Une campagne complète de publicité/promotion sera exécutée en marge des phases 1 et 2.

Depuis décembre, un *one-pager* expliquant le projet et la liste des médias à aborder est en cours d'élaboration.

De janvier à mai 2021, il y aura placement médiatique, des relations publiques ainsi qu'un affichage via les plateformes de la FCPQ, de l'EPCA et de certains partenaires. Il y aura également des communications directes avec tous les comités de parents membres de la FCPQ, de l'EPCA en plus d'événements spéciaux tels qu'au congrès virtuel de la FCPQ en 2021.

En plus des ressources internes de communications de la FCPQ et EPCA, un partenariat a été créé avec Catapulte Communications.



La FCPQ souhaite mettre en place un portail visant à aiguiller les parents quant aux ressources offertes sur la plateforme ecole.veale.ca. Sous forme de questionnaire interactif, les parents auront accès plus facilement, et plus rapidement aux différentes ressources offertes afin de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants.

Pour assurer le succès du lancement de la plateforme, Catapulte propose le plan de match suivant :

Tâche	Échéancier	Heures prévues
Rédaction d'un one-page explicatif sur le projet	Semaine du 7 décembre	4 heures
Identification des médias spécialisés en éducation	Semaine du 7 décembre	5 heures
Prise de contact avec les médias pour placement	Semaine du 14 décembre	5 heures
Création d'une courte liste d'influenceurs intéressés	Semaine du 14 décembre	2 heures
Création des messages-clés	Semaine du 4 janvier	4 heures
Création d'un question-réponse détaillé	Semaine du 4 janvier	3 heures
Rédaction d'un communiqué de presse	Semaine du 4 janvier	4 heures
Envoi du matériel aux médias spécialisés	Semaine du 21 janvier	5 heures
Lancement de la plateforme	Semaine du 25 janvier	-
Mise en page du communiqué de presse dans logiciel d'envoi	Semaine du 25 janvier	30 minutes
Envoi du communiqué de presse	25 janvier	1 heure
Rappel médias	26-27-38 janvier	20 heures
Veille médiatique et rectification au besoin	Semaine du 1er février	8 heures



RESSOURCES INTERNES

En plus des ressources externes et de l'expertise fournies par Catapulte, les ressources internes suivantes seront également impliquées dans le projet.

FCPQ

- Kevin Roy, President
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

EPCA

- Katherine Korakakis, President
- [REDACTED]
- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]

Patrick Hould

Objet: parents.quebec
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2021-02-04 15:30
Fin: jeu. 2021-02-04 16:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould
Participants obligatoires: Patrick Hould; [REDACTED]; Katherine Korakakis; Morgane Charrié; Yvan Fortier
Participants facultatifs: [REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

En avant-première, la FCPQ et l'EPCA désirent nous présenter le site parents.quebec !

À tantôt,

Patrick

Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)



[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Patrick Hould

Objet: rencontre BMOPAN - FCPQ - EPCA

Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: ven. 2020-10-09 13:00

Fin: ven. 2020-10-09 14:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Patrick Hould

Participants obligatoires:

Patrick Hould; Morgane Charrié; Guillaume Laforce; Yvan Fortier; [REDACTED];
'Katherine Korakakis'

Participants facultatifs:

[REDACTED]

Catégories: ÉCO

Bonjour,

Lors de cette rencontre, nous échangeons sur les trois grandes idées proposées cet été (animation d'une plateforme, réalisation d'une revue et production de capsules).

Au plaisir,

Patrick Hould

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

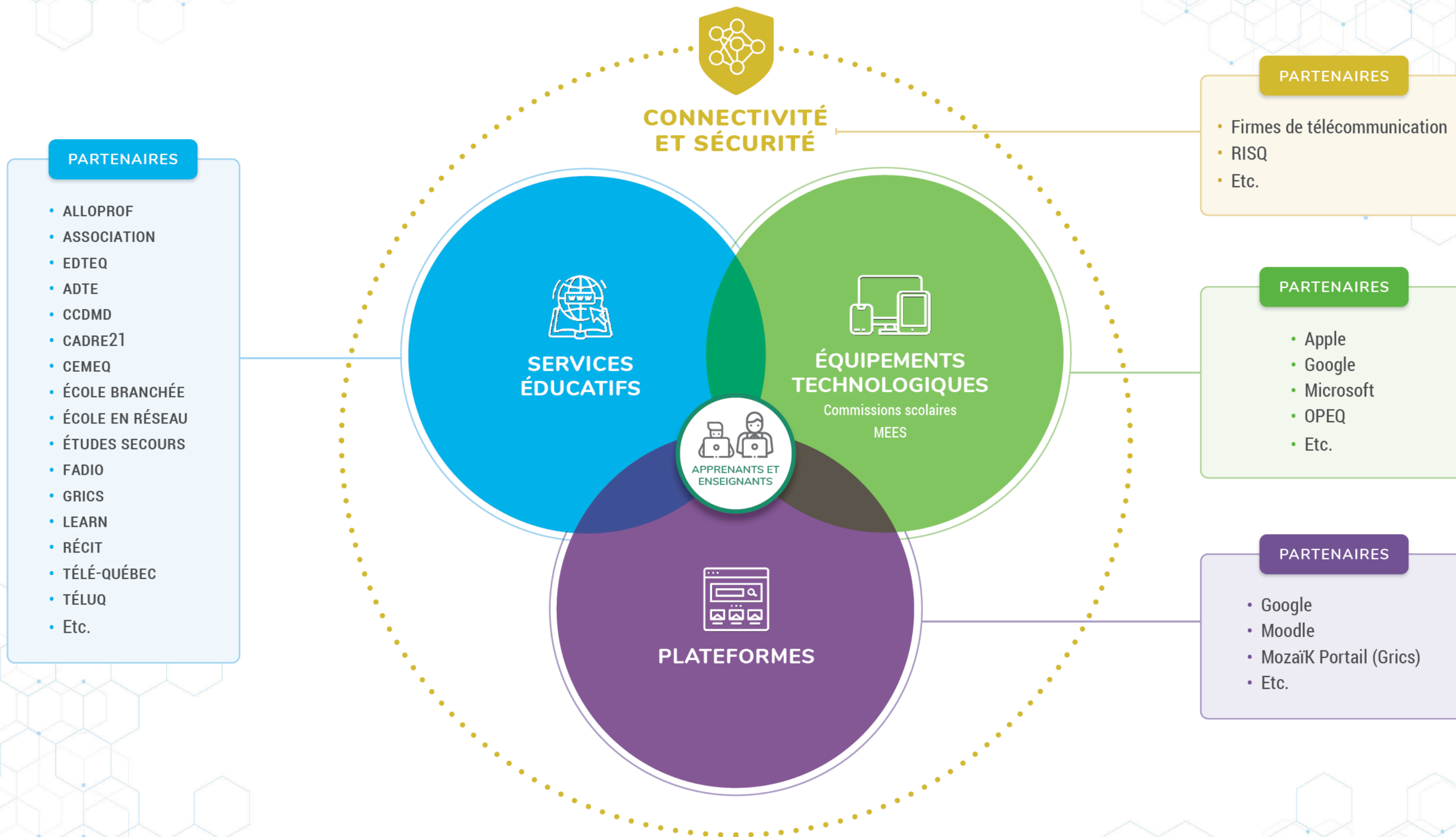
Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

ACTIONS PRIORITAIRES

- Encadrer l'offre technologique
- Encadrer aussi l'offre pédagogique
- Standardisation et sécurité
- Miser sur les plateformes existantes dans le réseau
- Accessibilité universelle
- Prévoir un modèle hybride
- Rendre la classe et l'école accessibles à distance
- Partage des bonnes pratiques
- Accès à l'école pour accéder aux équipements et les préparer pour les élèves, dans le court terme
- Modélisation de ce qui pourrait être attendu en situation d'enseignement à distance
- Formation continue du personnel en technopédagogie
- Rendre concrètes les tâches attendues éventuellement du personnel des équipes-écoles
- Un soutien technique et technopédagogique adapté au contexte.

ÉCOSYSTÈME POUR UNE ÉCOLE ACCESSIBLE



ÉCOSYSTÈME POUR UNE ÉCOLE ACCESSIBLE À DISTANCE

CONTEXTE

Avec la crise du COVID-19, un plan de la rentrée scolaire se met en place actuellement.

Devant l'incertitude liée à la pandémie et l'évolution des recommandations de la santé publique, deux scénarios de services éducatifs sont envisagés pour la rentrée scolaire 2020. Parmi, ces scénarios, il est prévu que les services soient offerts à temps partiel à tous les élèves (avec présence alternée à l'école), ce qui impliquerait des activités d'enseignement à distance lorsqu'ils ne sont pas en classe.

SCÉNARIOS

Scénario A



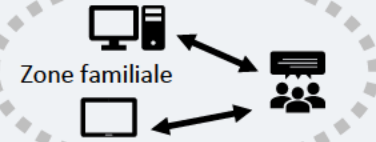
Scénario B



Situation de confinement complet



et à distance direct ou différé



Seulement à distance direct ou différé



SCÉNARIO A : L'enseignant et les élèves sont tous en classe

SCÉNARIO B : L'enseignant est à l'école avec quelques élèves, tout en donnant son cours aux autres à la maison

Scénario du pire : L'enseignant est à distance (chez lui ou à l'école) donnant son cours aux élèves à la maison

Les plateformes et outils pédagogiques vont influencer le matériel et la connectivité nécessaires qui, en retour, vont déterminer les modes d'apprentissages qui seront possibles.

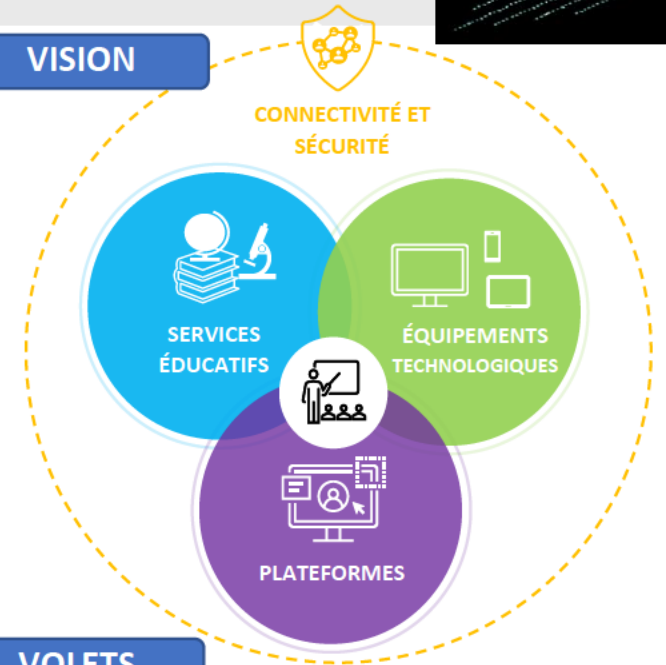
Les modes d'apprentissages, dépendamment de la disponibilité technologique, peuvent être différents d'une région, d'une CS ou d'une école à une autre.

INTERDÉPENDANCES

MANDAT

Mettre en place un écosystème éducatif numérique pour la rentrée scolaire 2020, permettant aux élèves de poursuivre leurs études en classe comme à la maison

VISION



VOLETS

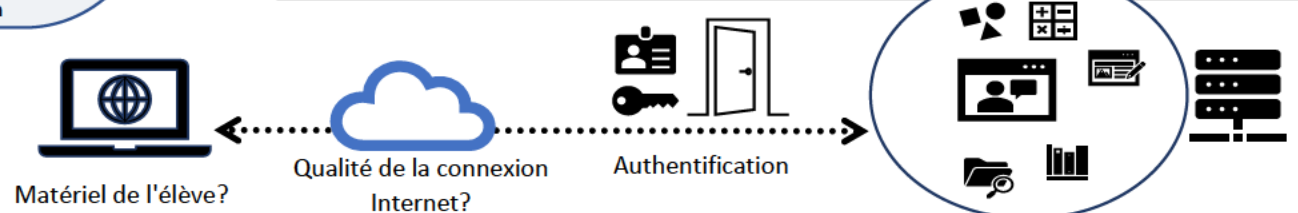
CONNECTIVITÉ : Mettre à la disposition des élèves et des enseignants une connectivité suffisante pour rendre accessibles et sécuritaires l'environnement d'apprentissage et l'utilisation des outils pédagogiques

ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES : Assurer la disponibilité des équipements technologiques, des standards de configuration et le soutien à l'élève et à l'enseignant

PLATEFORMES : Proposer et mettre à la disposition du réseau un choix de plateformes numériques d'apprentissage répondant aux exigences de l'écosystème éducatif numérique

SERVICES ÉDUCATIFS : Proposer une offre pédagogique suffisamment diversifiée qui facilitera la formation distance

SÉCURITÉ : Assurer de façon transversale la sécurité des 4 volets constituant l'Écosystème éducatif numérique



ECOSYSTÈME

1^{er} atelier

Services éducatifs et plateformes

11 juin 2020

Ordre du jour

- Introduction
 - Objectifs de la rencontre
 - Cadre de travail (retour sur le kickoff)
- Présentation du portrait de la situation
- Validation du portrait
- Présentation des actions envisagées

Objectifs de la rencontre

- Réfléchir sur un plan de contingence pour le pire des scénarios
- Échanger sur vos besoins sur le terrain (selon l'existant ou les éléments manquants)

Cadre de travail - Structure des rencontres



Détails des rencontres

- Rencontres: par visioconférence TEAMS
- Fréquence des rencontres globales : mensuelle
- Fréquence des rencontres thématiques : en continu (déterminée par les coordonnateurs)
- Autres moyens de communications : TEAMS (un canal par thématique), courriels.

Pour communiquer avec nous : guichet.collecte-ri@education.gouv.qc.ca

Important : débiter l'objet du courriel par "ECO"

Cadre de travail - vision de l'écosystème

Proposer une offre de services pédagogiques suffisamment diversifiée répondant aux besoins.

Assurer de façon transversale un environnement sécurisé des 4 volets constituant l'écosystème éducatif.

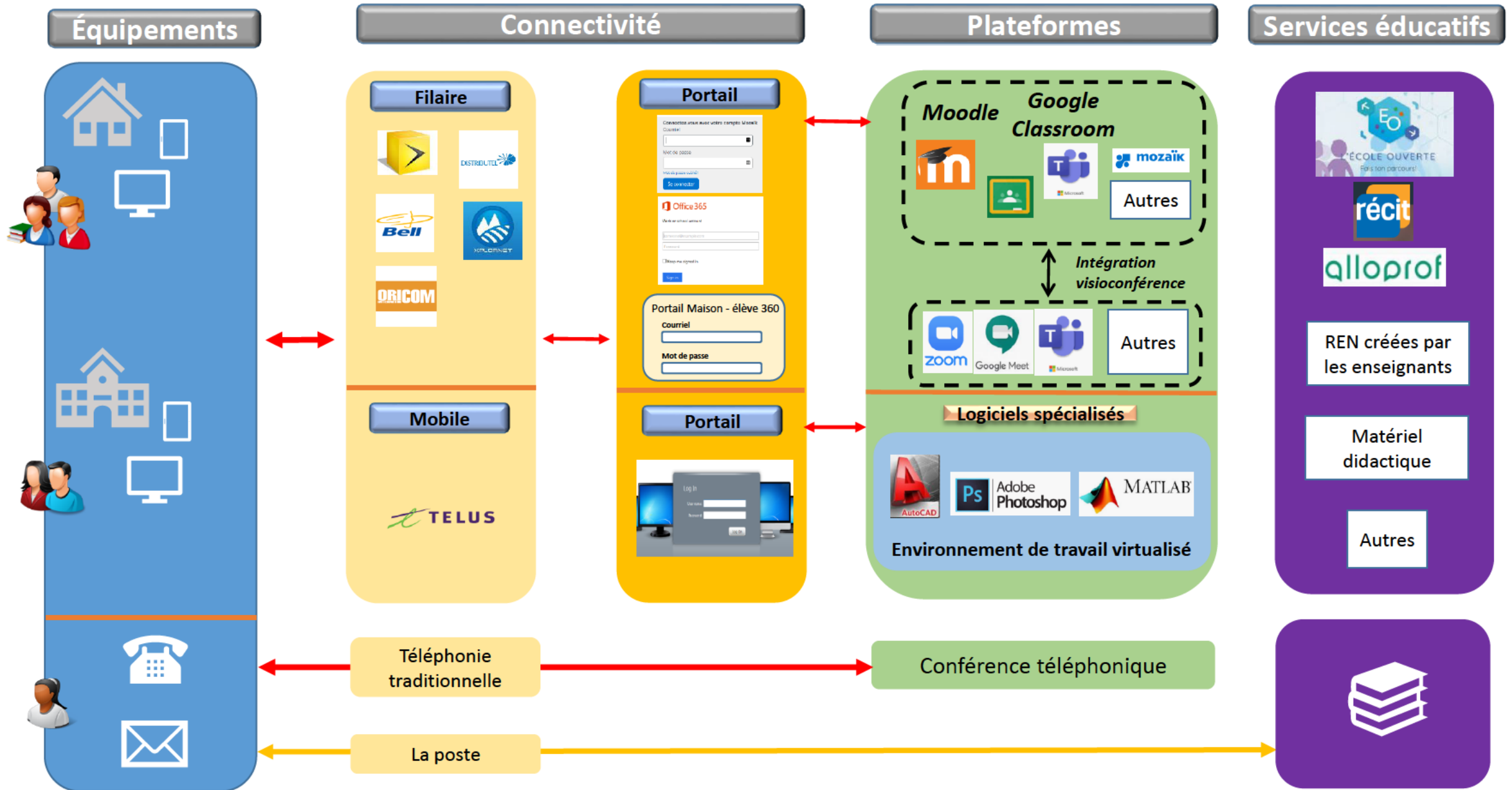


Assurer la disponibilité des équipements technologiques, des standards de configuration et le soutien à l'élève et à l'enseignant.

Mettre à disposition des élèves et des enseignants une connectivité suffisante pour rendre accessibles et sécuritaires l'environnement d'apprentissage et l'utilisation des outils pédagogiques.

Proposer et mettre à la disposition du réseau un choix de plateformes numériques d'apprentissage répondant aux exigences de l'écosystème.

Cadre de travail - Présentation des volets



Cadre de travail - Phases du projet

MAI - JUIN

PHASE 1
Mise en place et
réflexion de stratégies

JUIN

Phase 2
Collecte
et élaboration de
solutions

JUIN - JUILLET

Phase 3
Réalisation (mode
prototypage et
test)

JUILLET - AOÛT

Phase 4
Implantation

Hypothèses scénario B



Préscolaire et primaire

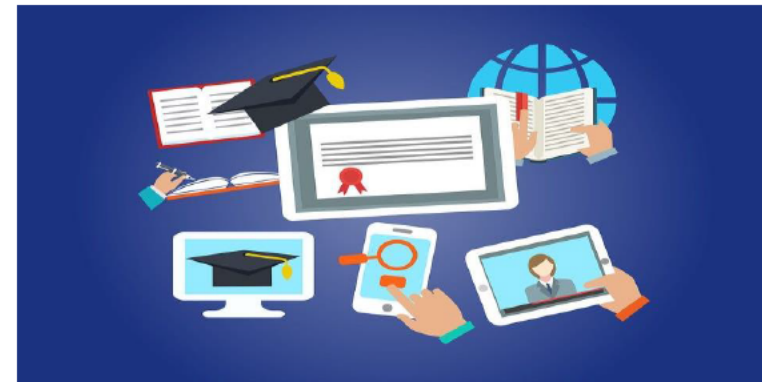
A. Présentiel % (variable)

- Travaux personnels pour les journées de non-présence
 - Rendre disponibles des plateformes et services éducatifs requis
 - Prévoir les cas particuliers

A. Fermeture complète des écoles (provinciale, régionale ou locale)

- Enseignement à distance
 - Rendre disponibles des plateformes et services éducatifs requis

Hypothèses scénario B



Secondaire (peut varier selon les niveaux)

A. Présence % (variable), en alternance

- Travaux personnels pour les journées de non-présence
 - Rendre disponibles des plateformes et services éducatifs requis
 - Prévoir les cas particuliers

B. Fermeture complète des écoles (provinciale, régionale ou locale)

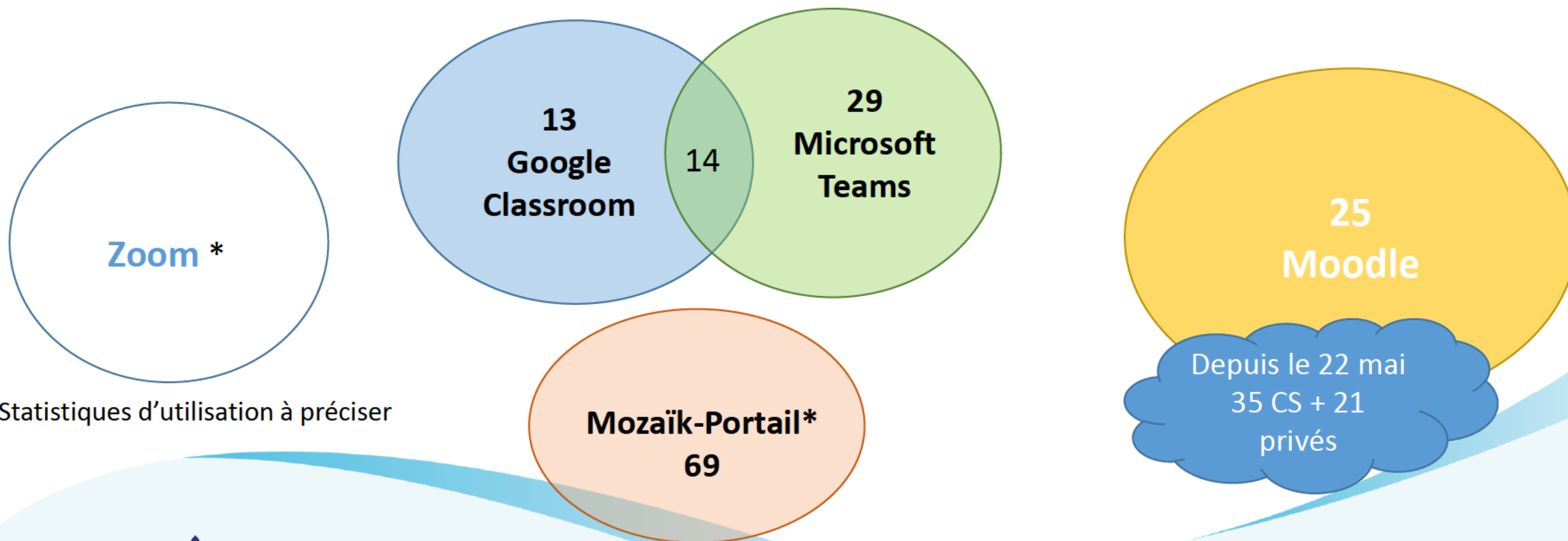
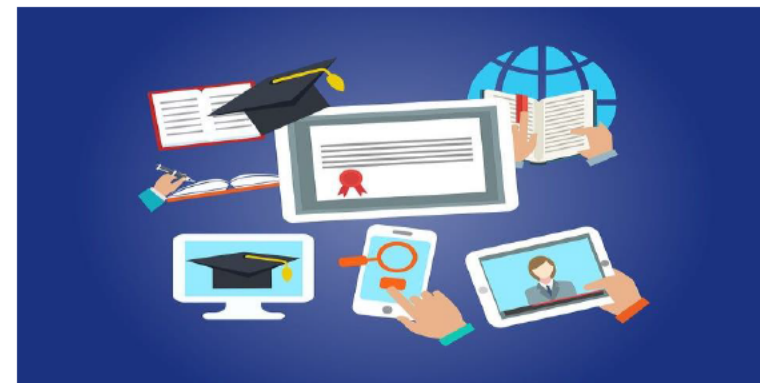
- Enseignement à distance
 - Rendre disponibles des plateformes et services éducatifs requis

FGA et FP (À discuter)

1. Présence % (variable), en alternance
2. Fermeture complète des centres ou présence alternée selon les niveaux

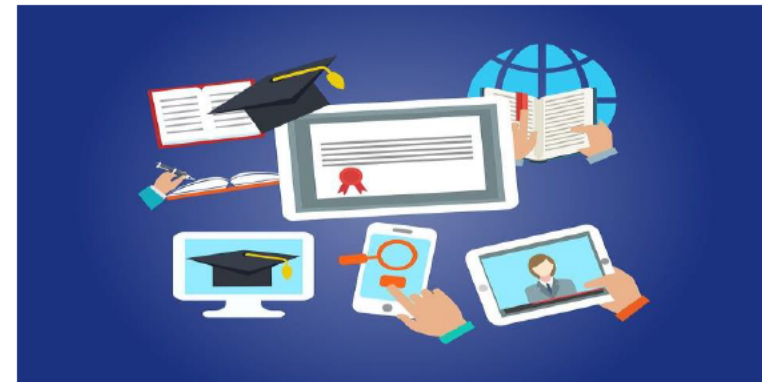
Portrait des plateformes en usage

56 CS ont fourni des informations (5 mai)



*Statistiques d'utilisation à préciser

Portrait des services éducatifs - ressources éducatives



- Numériques (ecoleouverte.ca, ressources de la CSBE, ressources du RÉCIT, L'École branchée, Edteq, Alloprof, etc.)
- Des maisons d'édition scolaire (imprimées ou numériques)
- Des oeuvres littéraires et ouvrages documentaires (imprimés ou numériques)
- Pour les anglophones et les communautés autochtones
- Pour les élèves HDAA :
 - Adaptation de matériel
 - Ressources disponibles

Portrait des services éducatifs - formation et accompagnement



Pour le personnel scolaire

- RÉCIT (services locaux, régionaux et nationaux)
 - Formations et autoformations
 - Webinaires
 - Accompagnement personnalisé
 - Installation d'un Moodle dans les CS
 - Soutien pédagogique et technique
- TÉLUQ
 - Microprogramme sur la formation à distance
- Éditeurs scolaires
 - Soutien technique aux utilisateurs de matériel didactique

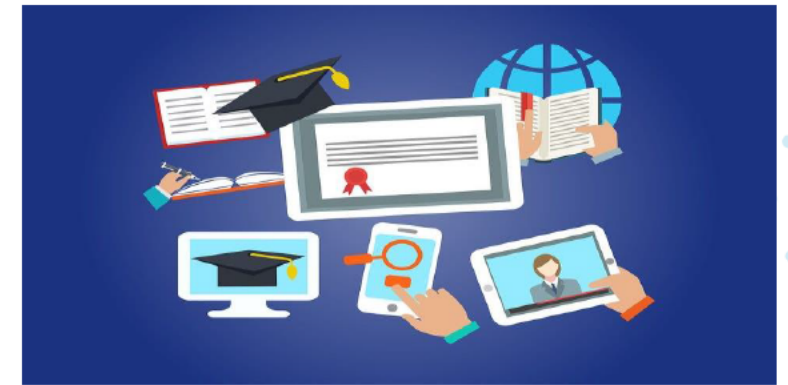
Portrait des services éducatifs - formation et accompagnement

Pour le personnel scolaire (suite)

- LEARN
- FADIO
- École en réseau
- Cadre 21

Pour les parents

- Alloprof
 - Parents
 - Élèves
- TÉLUQ
 - Capsules de soutien pour les parents d'élèves HDAA



Validation des portraits



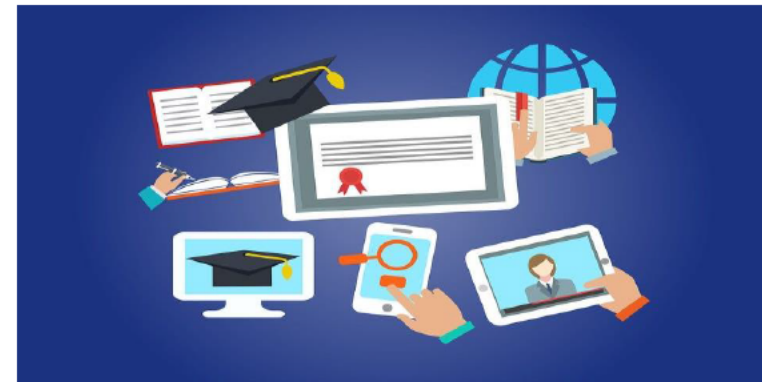
Sous-volet - plateformes

- Le portrait des plateformes en usage est-il complet?
- Est-ce qu'il y a des besoins (fonctionnalités à ajouter, etc.) pour les plateformes afin de s'assurer que celles en usage sous-tiennent les scénarios et répondent aux exigences de l'écosystème?

Sous-volet – services éducatifs

- Le portrait des services éducatifs (ressources éducatives, formation et accompagnement) est-il complet?
- Est-ce qu'il y a des besoins à combler pour s'assurer que l'offre de services soit suffisamment diversifiée?

Présentation des actions envisagées



Sous-volet - services éducatifs

1. Compléter le portrait de la situation (ressources, formation et accompagnement)
2. Recenser les besoins à combler
3. Identifier les scénarios possibles pour y répondre et les moyens requis pour chacun
4. Effectuer un arrimage avec les autres volets de l'écosystème
5. Identifier les scénarios d'utilisation de ces services du point de vue sécurité
6. Consolider les scénarios avec la stratégie globale de la rentrée

Présentation des actions envisagées



Sous-volet - plateformes

1. Compléter l'inventaire des solutions ENA et de visioconférence
2. Définir les fonctionnalités répondant aux besoins
3. Sélectionner quelques solutions qui respectent les exigences technologiques, de sécurité, d'accessibilité et juridiques des solutions
4. Établir les modes de fonctionnement et de gestion des solutions retenues :
 - acquisition des licences
 - interopérabilité
 - synchronisation des données scolaires, etc.
5. Identifier les scénarios d'utilisation des solutions dans les différents contextes et options envisagées



MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

SONT CONVIÉS :

Nom	Rôle	Présent	Absent
Marie-Noelle Sergerie	Coordonnateur Volet Services éducatif	X	
Ferhat Badis	Coordonnateur Volet Plateforme	X	
Erick Lebel	Coordonnateur Volet Sécurité		X
Luc Tardif	Chargé de projet	X	
Geneviève Gagné	Chef de projet	X	
Stéphanie Campeau	Directrice DRDP	X	
Patrick Hould	Collaborateur	X	
Julie Martel	Collaboratrice	X	
Gael Le Pemp	Coordonnateur Volet Connectivité	X	
Patrice Di Marcantonio	Intégrateur	X	
Guy Bélair	Directeur SI (CS des Draveurs)		X
Christian Buteau	Directeur adjoint SI (CS Beauce-Etchemin)		X
Anne Geneviève Ialongo	Coordonnatrice Services éducatifs (CS Montréal)	X	
I Nam Loy	Coordonnateur STI (CS Montréal)	X	
Réginald Fleury	Coordonnateur services éducatifs (CS Montréal)	X	
Marc-André Smith	Directeur d'école (CS des Navigateurs)		X
Carl Ouellet	Président et directeur d'école (CS des Navigateurs)	X	
Hugo Clermont	Directeur général adjoint SI (CS Marie-Victorin)		X
France Blouin	Directrice générale adjointe services éducatifs (CS Marie-Victorin)		X
Sophie Dubé	Directrice services éducatifs (CS Marie-Victorin)		X
Pascal Proulx	Director of building, technology and transport (CS Western Québec)		X
Jean Fillion	Coordonnateur SI (CS Marguerite-Bourgeois)		X
Dominic Haché	Directeur adjoint services éducatifs (CS Marguerite-Bourgeois)	X	
Michael Canuel	PDG (Learn)		X
Mario Richard	Directeur SI (FCSQ)	X	
Majorie Ménard	Coordonnatrice services éducatifs (FCSQ)		X
Nicolas Prévost	Président (FQDE)		X
Christian Girouard	Directeur d'école secondaire (AMDES)	X	
Alain Rouillard	Directeur d'école (AMDES)		X
Hervé Charbonneau	Responsable de la formation (FCPA)		X
Corinne Payne	Directrice générale (FCPQ)	X	
Ailsa Pehi	Vice-présidente (EPCA)	X	
Katherine Korakakis	Présidente (EPCA)		X
Emmanuel Vigne	Président directeur (GRICS)	X	
Michel Enright	Directeur services éducatifs (CS des Draveurs)	X	
Émilie Coté	Invité (CS Marguerite-Bourgeois)	X	
Christine Plourde	Collaboratrice DRD	X	
Eric Roy	Collaborateur DRD	X	
Josée Bouchard	Vice-présidente (GRICS)	X	
Dyno Ung	Directeur adjoint SI (CSSMI)	X	
Andrée-Anne Desmeules	Collaboratrice DRD	X	

Hélène Caron	Collaboratrice DRD	X	
Jean-François Dupras	Coordonnateur SI (CSSMI)	X	
Nicolas Primeau	Invité (FQDE)		X
Nathalie Morasse	Invité (FCSQ)	X	
Lise Diner	Invité (CS Western Québec)	X	
Marc Lachance	DRDP	X	

POINTS DE DISCUSSION

Sujets		Temps alloué
1	Introduction <ul style="list-style-type: none"> Objectifs de la rencontre Cadre de travail 	
2	Présentation du portrait de la situation de chacun des volets <ul style="list-style-type: none"> Besoins en matière de services pédagogiques Inventaire des solutions de plateformes utilisées 	
3	Validation du portrait et discussion <ul style="list-style-type: none"> Manque-t-il des éléments? Si oui, comment recenser ces éléments 	
4	Présentation des actions envisagées pour chaque sous-volets	
5		
6		

COMPTE-RENDU

No.	Commentaires
1	<p>Introduction :</p> <p>Pour le démarrage de la rencontre, les règles ont été établies pour faciliter la communication en utilisant le clavardage pour les réponses spontanées et le levé de la main pour des interventions verbales. L'ordre du jour a été présenté, suivi des objectifs de la rencontre. Un résumé de la rencontre a été fait de la rencontre de démarrage donnée le 2 juin en expliquant la vision du projet de l'Écosystème éducatif numérique et du cadre de travail du projet présentant les 4 volets (incluant la sécurité transversale) qui le constituent. Des précisions ont été apportées sur les outils spécialisés pouvant être accessible par VPN et VDI. Pour finir, l'étalement du projet par phase a été expliqué sommairement. Toutes ces informations se retrouveront dans la présentation jointe au compte-rendu de l'atelier.</p>
2	<p>Plateformes utilisées (nombre observé début mai) dans les CS (diapositive 10) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plateformes de collaboration : Google Classroom (13), Microsoft Teams (29), les deux (14) Plateforme d'apprentissage en ligne : Moodle (25) (Depuis le 22 mai: 35 CS et 21 établissements privés) Outils de communication visioconférence : Zoom (?) Plateformes multiservices : Mosaik-Portail (69) <p>Le portrait des plateformes en usage est-il complet?</p> <p>Est-ce qu'il y a des besoins (fonctionnalités à ajouter, etc.) pour les plateformes afin de s'assurer que celles en usage soutiennent les scénarios et répondent aux exigences de l'écosystème?</p>

Enjeu de l'utilisation des plateformes:

- L'utilisation des plateformes: si c'est orienté vers la FAD, cela implique différences façons dans la planification des cours pour l'enseignant. Le design à faire n'est pas évident.
- Les cas d'utilisation sont très différents selon les scénarios de la rentrée, Moodle n'est pas une police d'assurance pour la rentrée. On peut se questionner sur les fonctionnalités nécessaires pour le primaire et secondaire.
- Le français c'est correct (ok), mais en mathématique et science c'est moins évident. Comment rendre utilisables ces plateformes pour certaines matières comme les mathématiques et les sciences.
- Dans certaines familles, les parents doivent mettre en place 3 plateformes différentes pour chaque classe de leur enfant. Il faut beaucoup de gestion pour éviter autant de solutions dans une même école.
- S'il y a une fonctionnalité automatisée de création des groupes dans Classroom ou Teams, ça va être facilitant.
- Selon le scénario B avec un pourcentage (de travaux à la maison) ou le confinement, les outils requis et la façon d'enseigner peuvent être différents.
- L'utilisation de la plateforme c'est une chose; la façon d'enseigner et le design pour le réaliser en sont une autre.
- L'alimentation massive demeure (Mosaik-Portail).

3 **Portraits des services éducatifs (diapositive 11 à 13):**

- Description des ressources éducatives numériques (REN) et des fournisseurs de ces REN.
- Formation et d'accompagnement les ressources existantes pour le personnel scolaire se font à différent niveau : locaux, régionaux et nationaux.
- Pour l'offre de la CSBE (on peut en prendre connaissance à l'url suivant) : ena.recitfad.ca

Le portrait des services éducatifs (ressources éducatives, formation et accompagnement) est-il complet?

Est-ce qu'il y a des besoins à combler pour s'assurer que l'offre de services soit suffisamment diversifiée?

Enjeu de l'utilisation des services éducatifs:

- L'accès aux maisons d'édition scolaire est à réfléchir. Il y a le respect des droits d'auteurs, les enjeux liés à la lecture des œuvres en visio . Livre disponible en format numérique (projet BIBLIUS).
- Selon le scénario, il faut prévoir que l'enseignant soit disponible (présentiel ou à distance, pas les deux) et identifier les cas d'utilisation.
- La didactique n'est pas la même à distance, comment le réaliser?
- Comment va se faire l'enseignement avant la rentrée? Si la GI travaille à livrer la fonctionnalité de la gestion des comptes (script API automatisé); Le scope est d'au moins deux semaines pour créer les comptes pour les grosses CS(!) Réponse GRICS: Le soutien demeure. Pour la création des groupes Google et Teams, GRICS va faire des annonces.
- Il faut prévoir des solutions pour les petits, si (c'est le scénario de confinement) à distance seulement.

CLAVARDAGE :

Qui forme les parents et qui forme nos enseignants pour les plateformes ?

4 **Exigence au niveau de la sécurité :**

Qu'est-ce qu'on veut dire par "juridiques des solutions"? (diapositive 16)

Les données doivent être hébergé au Québec au Canada ou dans un pays ayant les mêmes exigences canadiennes.

Juridiction ? que proposez-vous pour la suite Google dont l'hébergement ne peut être garanti dans une juridiction ?

5 **GRICS**

Pour Portail Mozaïk, la dernière nouvelle, un enseignant a mentionné qu'il ne pouvait pas envoyer plus que 5000 courriels, à cause d'une limite de Office365. Je ne sais pas si cela a été regardé? Réponse verbale: La limite de Microsoft est là pour éviter que les CS soient tagués comme du pourriel. Deuxième précision : La limite de courriel est due à une limite de O365 pour éviter de "tagger" le domaine de la CS comme pollueur.

Plan de la GRICS : Mosaïk-Portail plus ou moins déployé et les enseignants formés. Cas d'utilisation pour les enseignants à pourcentage variable. Un Moodle mutualisé (version RECIT) en infonuagique (scalable) pour la FAD d'enseignement asynchrone, facturation à l'usage ou par formation. Recette pour créer un domaine Google pour les CS.

Biblius aura une intégration avec Mozaïk-Portail

Formation

La GRICS offre un lot de formation et accompagnement pour Mozaïk-Portail afin d'en avoir une utilisation optimale. Ce n'est pas gratuit. Tout un lot de formation (par parcours) pour une utilisation optimale de Mosaïk-Portail.

Par contre, un ensemble de webinaires gratuits pour les enseignants est disponible depuis fin mars. Ils expliquent des fonctionnalités de Mozaïk-Portail.

Fonctionnalité création automatisée des groupes entre Mosaïk et Microsoft Teams et Google Classroom (en cours de développement).

6	<p>Centralisation des communications : Nous demandons d'avoir un canal centralisé dans Teams et un lieu centralisé de communication</p>
7	<p>Enjeu de soutien technique ou technopédagogique : Le soutien technique n'est pas offert par le RÉCIT à mon avis. C'est le rôle du service TI Le service national du RÉCIT de la formation à distance donne un soutien pour l'installation de Moodle dans les CS. Mais, effectivement, ce n'est pas son mandat d'offrir un soutien technique sur les différents outils ou appareils utilisés en classe. Pour les parents, il manque de la formation sur les plateformes. Qui forme les parents et qui forme nos enseignants pour les plateformes ?</p>
8	<p>Équipements technologiques : Je vous suggère Google Jamboard avec stylet ou écran tactile pour les traces manuscrites via Google Classroom. C'est ce que nous avons fait, mais il faut aussi que les élèves aient accès à un ordinateur avec écran tactile ou tablette.</p>

SONT CONVIÉS :

Nom	Rôle	Présent	Absent
Marie-Noelle Sergerie	Coordonnateur Volet Services éducatif		X
Ferhat Badis	Coordonnateur Volet Plateforme	X	
Erick Lebel	Coordonnateur Volet Sécurité		X
Luc Tardif	Chargé de projet	X	
Geneviève Gagné	Chef de projet	X	
Stéphanie Campeau	Directrice DRDP	X	
Patrick Hould	Collaborateur et intérim coordonnateur volet services éducatif	X	
Julie Martel	Collaboratrice	X	
Gael Le Pemp	Coordonnateur Volet Connectivité		X
Patrice Di Marcantonio	Intégrateur	X	
Guy Bélair	Directeur SI (CS des Draveurs)		X
Christian Buteau	Directeur adjoint SI (CS Beauce-Etchemin)		X
Anne Geneviève Jalongo	Coordonnatrice Services éducatifs (CS Montréal)	X	
I Nam Loy	Coordonnateur STI (CS Montréal)	X	
Réginald Fleury	Coordonnateur services éducatifs (CS Montréal)	X	
Marc-André Smith	Directeur d'école (CS des Navigateurs)		X
Carl Ouellet	Président de l'AQPDE	X	
Hugo Clermont	Directeur général adjoint SI (CS Marie-Victorin)		X
France Blouin	Directrice générale adjointe services éducatifs (CS Marie-Victorin)		X
Sophie Dubé	Directrice services éducatifs (CS Marie-Victorin)	X	
Pascal Proulx	Director of building, technology and transport (CS Western Québec)		X
Jean Fillion	Coordonnateur SI (CS Marguerite-Bourgeois)		X
Dominic Haché	Directeur adjoint services éducatifs (CS Marguerite-Bourgeois)	X	
Michael Canuel	PDG (Learn)		X
Mario Richard	Directeur SI (FCSQ)		X
Marjorie Ménard	Coordonnatrice services éducatifs (FCSQ)	X	
Nicolas Prévost	Président (FQDE)	X	
Christian Girouard	Directeur d'école secondaire (AMDES)		X
Alain Rouillard	Directeur d'école (AMDES)	X	
Hervé Charbonneau	Responsable de la formation (FCPA)		X
Corinne Payne	Directrice générale (FCPQ)	X	
Ailsa Pehi	Vice-présidente (EPCA)		X
Katherine Korakakis	Présidente (EPCA)	X	
Emmanuel Vigne	Président directeur (GRICS)		X
Michel Enright	Directeur services éducatifs (CS des Draveurs)		X
Christine Plourde	Collaboratrice DRD	X	
Eric Roy	Collaborateur DRD	X	
Josée Bouchard	Vice-présidente (GRICS)	X	
Dyno Ung	Directeur adjoint SI (CSSMI)	X	
Andrée-Anne Desmeules	Collaboratrice DRD	X	
Hélène Caron	Collaboratrice DRD	X	

Jean-François Dupras	Coordonnateur SI (CSSMI)	X	
Marc Lachance	DRDP	X	
Nicolas Primeau	Invité (FQDE)		X
Nathalie Morasse	Invité (FCSQ)		X
Émilie Coté	Invité (CS Marguerite-Bourgeois)	X	
Lise Diner	Invité (CS Western Québec)		X

POINTS DE DISCUSSION

Sujets		Temps alloué
1	Tableau sur les services éducatifs selon les différents utilisateurs en fonction des fonctionnalités, des besoins en formation et en soutien technopédagogique.	1 :30
2	Retour sur les observations des plateformes numériques à valider auprès des participants	0 :45

COMPTE-RENDU

No. Commentaires

- 1 **Recension des ressources et des besoins du réseau scolaire – tableau synthèse**
- Stéphanie Campeau présente le tableau selon 3 axes : ressources, formation, soutien. Nous avons conclu qu'à la dernière rencontre, nous allons établir une amorce pour le portrait des services éducatifs dans cette atelier. Pour l'atelier suivant, nous serons à l'étape subséquente avec la sécurité et à consolider la stratégie globale. Voici le tableau synthèse qui reprend les éléments de l'atelier. Du point des ressources, de la formation et des soutiens, il y a 5 catégories : Personnel de soutien, Enseignants, Gestionnaires, Élèves et Parents. Nous présenterons le tableau pour chaque catégorie. La ressource Teluq sera dans la catégorie formation.
- Réponse d'association : La formation en anglais est importante. Il faut vérifier le délai pour sa mise en disponibilité.
 - Actuellement, le soutien est réalisé par des enseignants qui sont associés à des OBNL. De plus, ces enseignants sont libérés pour soutenir leur paire.
- Besoin pour le personnel scolaire pour les REN (prise de besoin verbal à partir de la présentation du tableau) :
- Est-ce qu'il y a des modalités de temps de formations en ligne (optique du pire). Il faut établir le temps optimal en ligne pour acquérir les connaissances. Il faut une grille horaire et les classes définies.
 - Il faut établir un code de vie et bonne pratique (contexte d'utilisation du numérique par les jeunes).
 - Comment évaluer et qu'est-ce qu'on va évaluer? Cela crée une difficulté de mettre des attentes claires. Est-ce que c'est possible de voir comment adapter les évaluations? Les consignes et le savoir à cibler sont importants. Est-ce que l'on doit maintenir des notions entières ou partielles? C'est quoi les éléments à prioriser.
 - Qu'est-ce que les essentiels du savoir (document reçu)? Définir ce que veulent dire les savoirs essentiels.
 - Pas évident en visioconférence, alors il faudrait des balises ou des règles de bienséance pour les élèves. Réponse de Stéphane Campeau : Le Récit a fait un mémoire en ce sens.
 - Notre objectif est de faire un plan de confinement. C'est très bon que le personnel scolaire soit formé.

7. Il faut de meilleures formations à distance pour les élèves en précarité de santé. L'enseignement à distance doit être réalisé par un enseignant dédié pour les cas qui ne pourront pas rentrer à l'école. Qui va enseigner aux élèves qui ne sont pas en présentiel.

Section des gestionnaires scolaire :

1. Parmi les ressources spécifiques pour eux, on doit établir le nombre d'heures avec les élèves à distance.
2. On attend des directives claires pour les aider pour la formation à distance.
3. Les besoins des gestionnaires sont les mêmes ressources que le personnel scolaire. Il faut des outils pour accompagner nos enseignants pour les soutenir. Avoir une offre qui permet de les aiguiller. Les gestionnaires doivent aussi avoir de la formation pour les soutenir.
4. Un guide des bonnes pratiques existe, mais il devrait avoir des exemples de mauvaises pratiques. Exemple avoir plusieurs outils de collaboration pour communiquer avec le même parent pour deux enfants différents (1er zoom, 2e teams).

Catégorie pour les élèves :

1. Outiller et faire du soutien pour les élèves (de santé précaire) pour l'enseignement à distance, pour ceux qui restent à la maison.
2. Il faut plus de capsules disponibles en anglais comme ceux de Télé-Québec. Il est important qu'il y ait des capsules en anglais.
3. Trouver comment avoir des salles de « chat » (*clavardage*) pour faire de la socialisation. Aller plus large (*que l'enseignement*) pour garder les liens avec leurs amis et les écoles (considérer l'aspect de santé mentale et de motivation).

Section Parent :

1. Les ressources disponibles en anglais sont nécessaires, comme les capsules de Télé-Québec. Pour les besoins de la formation, comment accompagner et encadrer nos enfants sur les bonnes pratiques avec un environnement adéquat (le bruit et la lumière). Est-ce qu'il y a des ressources éducatives en anglais à mettre en évidence?
2. Chaque vendredi, il y a des rencontres pour aider les parents. Comment les aider pour qu'ils gèrent les horaires des enfants? Il faut avoir de la documentation et du soutien humain en anglais pour les unilingues.

Manuel papier et numérique (frais et disponibilité) question à décortiquer.

CLAVARDAGE

1. En FP et ÉA, rendre disponible par la sanction des études des balises pour les évaluations à distance.
2. J'appuie pour le code de vie et les bonnes pratiques!
3. Au niveau des besoins, en FP et ÉA, transformation d'un cours de nature plus technique à distance lorsque cela s'y apprête.
4. Je ne sais pas à quel endroit cela va se situer mais il est évident qu'il y a des défis d'envergure pour l'organisation scolaire dans tout ça : fabrication d'horaire au secondaire entre autres. Va toucher les TOS et directions...
5. [article soumis] <https://www.tvanouvelles.ca/2020/05/30/nombreux-commentaires-deplaces-pendant-les-classes-virtuelles>

6. REN = ressources éducatives numériques nationales svp
7. GRICS : Dans les ressources pour les parents, il y a le nouveau volet Parents de Carrefour éducation
8. Élèves et Parents, il faut une plateforme unique, car il y a trop d'outils. Chaque enseignant va selon leur compétence. Les gestionnaires doivent donner des directives claires aux enseignants, aux élèves et aux parents afin qu'ils puissent s'adapter plus facilement.
9. Vous n'avez pas ajouté le FCPQ et EPCA dans le tableau (au même niveau que les gestionnaires). Nous sommes deux organismes nationaux. Le FCPQ offrent de la formation, des guides et des services conseils, et. Réponse de Stéphanie Campeau : c'est intégré au tableau.

2

Plateformes numériques (Environnement numérique d'apprentissage ou collaboratif)

ENA et visioconférence avec les fonctionnalités requises (faire un communiqué clair pour ce livrable).

Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

1. Pour la formation à distance au secondaire (15 mai et 25 mai), l'image est de mai. Est-ce qu'on a de nouvelles données? Réponse de Stéphanie Campeau, il faut vérifier le portrait actuel. (Un recensement est à faire pour les établissements).
2. Comme l'image n'est pas exacte en fonction de juin. Il faut creuser davantage. Microsoft semble être peu commun pour faire de l'apprentissage, je me questionne.
3. Il faut faire attention avant de baser les décisions sur cette image.
4. Autre intervention : il n'est plus le reflex de la réalité de l'utilisation des plateformes aujourd'hui (18 juin).
5. Actuellement, il faut réaliser manuellement la connexion à toute sorte de plateformes. Cela nécessite des branchements multiples (*connexion ou authentification*) pour les élèves et les parents.
6. Il faut faire une distinction, car le portrait va être différent entre l'installation et l'utilisation. Qui est le mieux placé pour répondre à la question?
7. Nous allons tenter de faire un recensé auprès des familles pour savoir ce qui en ai.

Question de Ferhat : est-ce que l'image représente les plateformes les plus utilisées ou il en manque ?

1. Il faut que les fonctions rendent la tâche plus facile pour les enseignants et les parents.
2. Il faut envisager la stratification par niveau (*d'appropriation ou de priorisation ?*)
3. Dans le sondage GRICS, on retrouve l'utilisation de Teams ou Google Classroom davantage pour la partie pédago, Zoom plus facile pour le primaire, Teams est divisé au secondaire. À cause de la convention, certains offraient la formule hybride pour offrir le choix aux enseignants.
4. Nous utilisons Teams pour administratif et GoogleClassroom avec une orientation achat de Chromebook. Pour Zoom la rétroaction est moins évidente. Les statistiques de Google sont plus faciles à obtenir.
5. Autre réponse : Nous utilisons Teams (les fonctionnalités permettent de faire des rencontres en sous-groupe) pour la classe et zoom est aussi utilisé (FP zoom entreprise était déjà utilisé avant la pandémie).
6. À la GRICS, les deux plateformes sont considérées.

Marc Lachance (précision) : Le service national du RECIT selon la proposition du CSBE offre le contenu numérique scolaire. le déploiement dans les 35 différentes CSS est en voie d'installer Moodle. Le service national du RECIT offre sur leur site, les formations d'utilisation de Moodle. Stéphanie Campeau (précision) : ce type d'installation est utilisable pour le secondaire, FP et FGA aussi. L'usage est prévu d'augmenter dans le futur. Les LSM n'ont pas les mêmes fonctionnalités que les ENA (environnement numérique d'apprentissage) ou les outils de collaboration.

1. Est-ce qu'il y aura d'autres outils d'intégration pour avoir d'autres LSM?

2. Selon la GRICS, ce n'est pas la même utilisation de Google et de Moodle. Ils vont avoir besoin d'aide pour l'utilisation (*de Moodle*). GRICS a réalisé un sondage pour la mutualisation de Moodle et le contenu de CSS qui serait intégré pour le partage à d'autres.
3. La GRICS a fourni des scénarios d'utilisation (personas) d'un enseignant (Teams et GoogleClassroom) qui a été créé et déposé dans TM-Projet-Écosystème-MEES.

Patrick Hould : (Point à apporter pour le prochain atelier) est-ce pertinent de présenter cela au personnel enseignant dans une des semaines du mois d'août en prévision de la rentrée?

CLAVARDAGE

1. C'est 70 organismes scolaires (CS/CSS) qui utilisent Mozaïk-Portail.
2. Pour zoom, on parle de Zoom-entreprise? En effet, car la sécurité est importante.
3. Il ne faut pas oublier l'autonomie professionnelle des enseignants
4. beaucoup de nos enseignants utilisent TEAMS pour la classe
5. [site en lien avec les plateformes numériques] <https://www.ticfp.qc.ca/index.php>
6. Ferhat [FADIO outils visioconférence/collaboration] :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1XPqo4VzfH7ALy9vZBk4M5N1xpWp8jnilyG_QcAZj8kk/edit#gid=0
7. GRICS [partage des scénarios d'utilisation] : [https://teams.microsoft.com/l/file/D8D56260-A9E9-4472-A22B-175249A1D28A?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=pdf&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Projet-Ecosysteme-MEES%2FDocuments%20partages%2FCommunications%2FSc%C3%A9narios%20d'utilisation%20Moza%C3%AFk-Portail%20\(incluant%20Teams%20et%20Google\).pdf&baseurl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Projet-Ecosysteme-MEES&serviceName=teams&threadId=19:1a235fb0cf174d35a921e3158dedd888@thread.tacv2&groupId=0c89510b-e1a3-4874-a9ce-1d1ee376efc2](https://teams.microsoft.com/l/file/D8D56260-A9E9-4472-A22B-175249A1D28A?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=pdf&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Projet-Ecosysteme-MEES%2FDocuments%20partages%2FCommunications%2FSc%C3%A9narios%20d'utilisation%20Moza%C3%AFk-Portail%20(incluant%20Teams%20et%20Google).pdf&baseurl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Projet-Ecosysteme-MEES&serviceName=teams&threadId=19:1a235fb0cf174d35a921e3158dedd888@thread.tacv2&groupId=0c89510b-e1a3-4874-a9ce-1d1ee376efc2)
8. Entente [atelier] : Plus facile jeudi...

Recension des ressources et des besoins du réseau scolaire et pistes de solutions possibles – personnel scolaire

	Ressources	Formation	Soutien
Personnel scolaire	<p>Ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources produites par le RÉCIT et LEARN - Alloprof - Edteq - Ressources créées par le personnel scolaire - Plateforme ecoleouverte.ca - Capsules de Télé-Québec - Ressources d'enseignement-apprentissage du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin - Accès aux contenus (imprimés et/ou numériques) des maisons d'édition scolaire - Prêt de livres numériques (Biblius) : sous conditions - Œuvres littéraires et ouvrages documentaires (imprimés ou numériques) 	<p>Ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoformations et formations proposées par le RÉCIT - Autoformations proposées par CADRE21 - CréaCamps organisés par l'École branchée - Microprogramme de la TÉLUQ sur la formation à distance 	<p>Ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - RÉCIT <ul style="list-style-type: none"> o local o régional o national - LEARN (réseau anglophone) - Conseillers pédagogiques (qui ne sont pas exclusivement des RÉCIT) - FADIO - École en réseau - Enseignants qui ont une portion de tâche en soutien à leurs pairs - Portails de communication <ul style="list-style-type: none"> o GRICS (Mozaik Portail) o Plurilogic o COBA o ...

	Ressources	Formation	Soutien
	<p>Besoins et solutions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources éducatives numériques si confinement pour les francophones, les anglophones et les communautés autochtones : <p>CSS et CS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des ressources éducatives numériques (15082 et 50763) - Acquisition d'oeuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103) - Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (15104) <p>Anglophones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des infographies sur les bonnes pratiques en FAD (Service national du RÉCIT en formation à distance) - Possibilité de traduction de certaines ressources du RECIT <p>Communautés autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les infographies du SNFAD - Possibilité de traduction de certaines ressources du RECIT 	<p>Besoins et solutions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur différents aspects de la formation à distance (15084) <ul style="list-style-type: none"> o Évaluation en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ▪ microprogramme «Évaluer les apprentissages à distance» de la TÉLUQ à venir o Relation avec l'apprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ créer une relation positive favorable aux interactions (TÉLUQ) ▪ CADRE21: rétroaction aux apprenants o Transformation d'un cours présentiel en cours à distance (FGJ, FP et FGA) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ microprogramme «Adapter un cours pour la formation à distance» de la TÉLUQ à venir o Stratégies pour susciter l'interactivité en mode synchrone : <ul style="list-style-type: none"> ▪ vidéo à consulter: «Stratégies pour accroître l'interactivité des cours en ligne (design et mise en œuvre)» o Gestion du temps en ligne et modalités de regroupement des élèves <ul style="list-style-type: none"> ▪ À valider 	<p>Besoins et solutions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de soutien à mettre en place par le MEES : <ul style="list-style-type: none"> o Accroître l'offre de soutien pour les RÉCIT locaux et les conseillers pédagogiques - Consignes claires pour l'évaluation en ligne - Précisions sur les savoirs essentiels de la part du MEES - Bonnes pratiques en visioconférence : <ul style="list-style-type: none"> o nétiquette pour l'enseignant et nétiquette pour l'apprenant - Balises pour la sanction FGJ-FP-FGA

	Ressources	Formation	Soutien
		<ul style="list-style-type: none">○ Bonnes pratiques en visioconférence<ul style="list-style-type: none">▪ Formation et accompagnement à poursuivre de la part du RÉCIT et de FADIO pour toutes les plateformes	

DOCUMENT DE TRAVAIL

Recension des ressources et des besoins du réseau scolaire et pistes de solution possibles – gestionnaires scolaires

	Ressources	Formation	Soutien
Gestionnaires scolaires	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - RÉCIT pour les gestionnaires scolaires - Info Gestionnaires du PAN <ul style="list-style-type: none"> o Règles budgétaires - Ressources partagées par l'École branchée (dans le cadre des créaCamps [1 et 2]) 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Formation <i>Le leadership pédagogique</i> du RÉCIT gestionnaires scolaires - Webinaires de CADRE 21 - Webinaires du BMOPAN - Développement des approches collaboratives (formation et mise en pratique) 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - MEES - Associations - Centres de services scolaire et CS
	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Outils pour accompagner le personnel et les parents <ul style="list-style-type: none"> o À développer (MEES et associations) - Guide des bonnes pratiques (et des pratiques à éviter) <ul style="list-style-type: none"> o À développer (MEES et associations) 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques de gestion à distance <ul style="list-style-type: none"> o Possibilité de réaliser une infographie pratiques probantes de gestion à distance-à développer 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - <u>Consignes claires</u> à propos de la tâche enseignante à distance <ul style="list-style-type: none"> o Contacts à établir (fréquence, modalités) o Horaire type selon cycle et niveau - Gestion du personnel à distance <ul style="list-style-type: none"> o À préciser

Recension des ressources et des besoins du réseau scolaire et pistes de solution possibles – élèves

	Ressources	Formation	Soutien
Élèves	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme ecoleouverte.ca - Capsules de Télé-Québec - Edteq (Alloprof, Scolab, etc.) - Ressources créées et partagées par le personnel scolaire - Matériel didactique d'éditeurs scolaires (imprimé ou numérique) - Autres 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Formation en classe pour l'ensemble des élèves du primaire - Formation à distance d'urgence pour les élèves du primaire à la maison et pour les élèves du secondaire 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Suivi à temps plein pour les élèves du primaire qui ont fait un retour à l'école - Suivi régulier (au moins trois fois par semaine) pour les élèves à la maison - Suivi plus soutenu pour les élèves plus vulnérables - Alloprof
	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - REN (à préciser) - Capsules en anglais - Élèves HDAA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux équipements et aux outils - Ouvrages de référence d'usage courant en format numérique (dictionnaires usuels, grammaires, atlas) : <ul style="list-style-type: none"> ○ dictionnaire Usito 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Élèves HDAA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement dans l'utilisation des outils <ul style="list-style-type: none"> ▪ à développer par écoles et CSS/CS 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Soutien en santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunesse, J'écoute, Tel-jeunes, Mouvement santé mentale Québec - Soutien pour les élèves qui doivent demeurer à la maison <ul style="list-style-type: none"> ○ enseignants dédiés? - Accompagnement pour les élèves plus vulnérables - Horaire pour la semaine transmis par l'école, incluant récupération et soutien - Attention particulière aux élèves de 4^e et 5^e secondaire

Recension des ressources et des besoins du réseau scolaire et pistes de solution possibles – parents

	Ressources	Formation	Soutien
Parents	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme ecoleouverte.ca - Capsules de Télé-Québec - Alloprof - Edteq - Carrefour éducation - Associations FCPQ et EPCA 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Associations FCPQ et EPCA 	Ressources disponibles <ul style="list-style-type: none"> - Alloprof Parents - L'École branchée sur les parents - Capsules de soutien de la TÉLUQ (pour les élèves HDAA) - Associations FCPQ et EPCA
	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Ressources en anglais : <ul style="list-style-type: none"> o À développer 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur l'utilisation des principaux outils utilisés (plateformes) : <ul style="list-style-type: none"> o capsules de soutien destinées aux parents d'enfants HDAA produites par la TÉLUQ - Bonnes pratiques pour l'encadrement des enfants, la gestion de l'horaire : <ul style="list-style-type: none"> o webinaires à développer o Communauté de pratique (de parents) à développer 	Besoins et solutions possibles <ul style="list-style-type: none"> - Soutien technique, par les TI des CSS et des CS, pour l'ensemble des élèves à la maison <ul style="list-style-type: none"> o Éléments considérés par le volet technologie - Directives claires : <ul style="list-style-type: none"> o système d'infolettre (pas certain) o communications directes par un canal unique (portail, Classdojo)

Autres:

Autoformation de CADRE21 sur la cybersécurité (sécurité de l'information)

Webinaires du RÉCIT pour les enseignants qui ont des élèves HDAA

Outils de formation du MEES en préparation concernant les droits d'auteur

Orange = solutions à envisager Bleu = suggestions pour répondre aux besoins

Québec, le 16 juillet 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux
des centres de services scolaires, des commissions scolaires et
des établissements d'enseignement privés,

En prévision de la rentrée scolaire, nous souhaitons vous informer que la Télé-Université (ci-après la « TÉLUQ ») met à la disposition des parents 5 capsules en version française et 5 capsules en version anglaise, qui sont d'environ 6 minutes chacune et qui proposent des conseils aux parents pour accompagner leur enfant dans l'accomplissement de travaux scolaires à la maison.

Ces capsules ont pour objectif de guider les parents dans la mise en place de conditions favorisant l'assiduité et la concentration dans les travaux scolaires à la maison, l'emploi d'une méthode de travail efficace et l'accompagnement à offrir à leur enfant afin qu'il puisse poursuivre ses apprentissages à la maison. Elles portent sur les thèmes suivants : gérer le temps, favoriser la concentration, maintenir l'harmonie, apprendre avec méthode et soutenir la motivation.

Ces capsules sont disponibles sur la plateforme École ouverte, dans la section destinée aux parents, ainsi que sur le site de la TÉLUQ à l'adresse suivante : <https://www.teluq.ca/site/etudes/clom/accompagne-mon-enfant-qui-apprend-a-distance.php>.

Je vous invite à informer vos équipes des services éducatifs et des ressources informationnelles ainsi que vos gestionnaires d'établissements scolaires de la disponibilité de ces capsules. Également, je vous encourage à poursuivre vos actions pour soutenir les parents, notamment ceux qui devront appuyer leurs enfants en apprentissage à distance.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

La sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire,



Anne-Marie Lepage

Pandémie de la COVID-19 - Investissements supplémentaires pour renforcer le soutien et la sécurité des élèves et du personnel

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du ministre de l'Éducation →

Sept 26, 2020, 07:15 ET

QUÉBEC, le 26 sept. 2020 /CNW Telbec/ - Dans le but de répondre à différents besoins exprimés par le réseau scolaire et pour renforcer la persévérance scolaire et la sécurité des élèves et du personnel dans le contexte actuel de la pandémie, le gouvernement du Québec confirme une série d'investissements supplémentaires totalisant 85 millions de dollars. Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et M^{me} Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

25 millions de dollars pour la formation et l'embauche de personnel dans les écoles

Une première somme de 25 millions de dollars permettra aux écoles de former et d'embaucher davantage de personnel pour bonifier l'encadrement des élèves dans le respect des mesures sanitaires.

Ces sommes pourront servir, par exemple, à l'ajout de ressources en santé mentale, au soutien aux élèves et au personnel, à l'embauche de psychologues, d'orthophonistes et d'autres professionnels pour bonifier le soutien aux élèves en difficulté, à l'embauche d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde et de personnel supplémentaire pour la surveillance des aires communes et des cours de récréation, et à l'embauche de personnel pour l'entretien et la désinfection, ce qui permettra d'alléger la tâche des autres membres de l'équipe-école.

Ces sommes pourront également servir à la poursuite de la persévérance scolaire, notamment par le biais de formations et d'accompagnement offerts par différents intervenants pour faire bouger les élèves. Elles pourront aussi être utilisées pour l'embauche d'entraîneurs professionnels qui assurent l'encadrement des athlètes Sports-études.

20 millions de dollars pour l'entretien des systèmes de ventilation

Pour s'assurer que tous les établissements scolaires ont les sommes nécessaires pour procéder à un entretien régulier de leur système de ventilation, conformément à la recommandation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) à cet effet, le gouvernement octroie un montant additionnel de 20 millions de dollars au réseau scolaire québécois. Rappelons que pour le remplacement de systèmes de ventilation, un montant de 1,6 milliard de dollars en maintien d'actifs avait déjà été confirmé au réseau cet été, et des travaux en ce sens ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans plusieurs établissements.

15 millions de dollars pour le transport scolaire

Ce nouvel investissement bonifiera l'offre de transport scolaire en vue de compenser les effets des consignes de santé publique imposant une limite du nombre d'élèves par véhicule. Ces sommes permettront, concrètement, d'utiliser davantage d'autobus scolaires et d'embaucher davantage de conducteurs; elles permettront aussi un aménagement plus sécuritaire des rues vers l'école, dans un contexte où plus d'élèves s'y rendent à pied que par le passé.

25 millions de dollars pour bonifier les services d'enseignement à distance

Finalement, un montant supplémentaire de 25 millions de dollars sera consacré à un ensemble de mesures permettant de soutenir l'enseignement à distance, notamment l'acquisition de licences d'abonnement à des ressources éducatives numériques, l'embauche de techniciens en informatique, la formation du personnel enseignant, professionnel et de soutien et le développement de ressources pour les parents.

Cette nouvelle série d'investissements est réalisée avec les sommes à venir du gouvernement fédéral visant à soutenir les établissements d'enseignement qui ont dû mettre en place des mesures sanitaires en lien avec la pandémie. Notons que ces investissements ne comprennent

pas l'achat de matériel sanitaire supplémentaire, car ces dépenses sont déjà remboursées par le gouvernement québécois. À titre indicatif, plus de 66 millions de dollars ont été remboursés au réseau scolaire québécois pour les dépenses engagées au printemps dernier. Cette manière de procéder permet notamment de s'assurer qu'aucun établissement ne se prive de l'achat de matériel sanitaire par crainte de ne pas disposer de fonds suffisants.

Citations :

« Les sommes annoncées aujourd'hui font suite à diverses demandes exprimées par nos partenaires du réseau scolaire. Elles permettront de soutenir plus efficacement tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, et plus particulièrement ceux qui ont accumulé du retard en raison de la pandémie. Ces sommes nous permettront aussi d'offrir à tous les élèves et à tous les membres du personnel scolaire des environnements plus sécuritaires, notre priorité demeurant la santé et le bien-être de toutes et de tous. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

« Je me réjouis de l'annonce d'aujourd'hui, qui assurera notamment une sécurité accrue et un meilleur encadrement pour les milliers de jeunes qui pratiquent leur sport favori ou des activités parascolaires à l'école. Si la sécurité de tous est notre priorité, la pratique du sport et d'activités parascolaires est aussi primordiale en ce moment pour les élèves. C'est ce qui leur permet de demeurer actifs, de socialiser autrement et de demeurer motivés dans ce contexte difficile. Il nous a fallu être créatifs pour trouver des moyens faisant en sorte que nos jeunes puissent bouger de manière sécuritaire en ce contexte de pandémie. Ces nouveaux investissements permettront l'embauche de ressources qui faciliteront l'encadrement des jeunes lorsqu'ils pratiquent leurs activités préférées. »

Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

« Le soutien aux écoles primaires et secondaires est d'une importance capitale en ces temps difficiles. Nous devons tout faire pour garder les enfants sur les bancs d'école, et ces mesures sont la preuve de notre engagement. »

SOURCE Cabinet du ministre de l'Éducation

Renseignements: Sources : Francis Bouchard, Attaché de presse du ministre de l'Éducation, 418 446-9249; Alice Bergeron, Attachée de presse de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, 418 997-4093

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: November 25, 2020 11:01 AM

To: dg [REDACTED]; Katherine Korakakis [REDACTED]

Cc: Guillaume Laforce <Guillaume.Laforce@education.gouv.qc.ca>; Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Question concernant les signatures de documents



Bonjour,

L'approbation du contrat avec la FCPQ (et l'EPCA) a pris un peu de retard pour « sortir de la machine », mais les responsables de la gestion contractuelle sont confiants que tout soit réglé cette semaine.

Soyez assurées que nous vous informons dès la production des documents,

Patrick

From: Morgane Charrié <Morgane.Charrie@education.gouv.qc.ca>

Sent: October 27, 2020 10:55 AM

To: dg [REDACTED]

Cc: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>; Guillaume Laforce

<Guillaume.Laforce@education.gouv.qc.ca>; Katherine Korakakis [REDACTED]

Subject: RE: Question concernant les signatures de documents



Bonjour Mme Payne,

Concernant votre questionnement pour annoncer le numéro spécial édité par l'École Branchée dans votre revue « Action Parents », prévue pour la semaine prochaine, et proposer, dans le même temps, un sondage aux parents sur le sujet, voici la réponse :

Ainsi que vous l'avez souligné, le contrat n'est pas encore signé et malheureusement ne le sera pas d'ici la semaine prochaine (après renseignements pris auprès des services concernés) .

Par contre, rien ne vous empêche d'annoncer le sujet de la revue spéciale prochainement éditée par l'École Branchée et de proposer un sondage aux parents sur ledit sujet ***tant que vous ne mentionnez pas dans votre revue que ce partenariat est lié avec le ministère*** puisque le mandat est donc, pour l'instant, en cours de préparation et finalisation. C'est une question de nuances mais cette distinction est importante à faire dans les annonces publiques.

Pour ce qui concerne l'annonce concernant votre mandat sur la promotion de l' « espace parents » de la plateforme École ouverte et le soutien que vous pourrez offrir aux parents, il semble trop tôt de le mentionner dans votre revue, pour le moment.

J'espère que cela répond à votre questionnement, et aussi que ces éléments d'informations vont permettront d'avancer un peu, quand même, dans la planification de votre revue.

N'hésitez pas si vous avez des questions, de nous contacter,

Bonne journée

Morgane

[Morgane Charrié](#)

[Conseillère aux investissements et au financement](#)

[Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique](#)

[Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles](#)

[Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#)

[1035, rue de la Chevrotière, 24e étage](#)

Québec (Québec) G1R 5A5

418-646-4133, poste 2346

En télétravail actuellement, rejoignable sur mon cellulaire [REDACTED] ou par courriel

Morgane.charrie@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Patrick Hould

De: Stéphane Lehoux
Envoyé: 30 avril 2020 21:30
À: [REDACTED]@grics.ca; Frédéric Potok; Sylvain Périgny; Fabien Labonté; L'Heureux Jérôme; Painchaud Lucie; Smith Marc-André; MARIE-DOMINIQUE TAILLON; Gélinas, Maryse; Stéphanie Campeau; Claudia Landry; Richard Guillemette; Latreille, Sophie; Pigeon Stephen; Rouillard Alain; [REDACTED]; Yvan Fortier; Bélair Guy; nicolas.prevoist; Christian Rousseau; [REDACTED]; Hervé; Pascal Proulx; Girard, Pierre; Catherine Lavoie; Michel Lesage
Cc: Lussier, Annie
Objet: RE: Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements
Pièces jointes: Ecosysteme-pour-une-Ecole-Accessible.pdf



Bonsoir,

Vous trouverez ci-joint le document présentant l'écosystème discuté lors de notre rencontre de ce matin. Les modifications proposées (Learn, Moodle, Sécurité) ont été intégrées.

On a réservé le cœur de l'écosystème pour les élèves et les enseignants 😊

Merci encore de votre collaboration

Bonne soirée !

Stéphane

Stéphane Lehoux

Directeur général de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 418 528-0280 poste 2100

Cellulaire : 418 932-1796

Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

-----Rendez-vous d'origine-----

De : Martine Normand **De la part de** Stéphane Lehoux

Envoyé : 28 avril 2020 13:28

À : Stéphane Lehoux; [REDACTED]; Frédéric Potok; Sylvain Périgny; Fabien Labonté; 'jerome.lheureux@csbe.qc.ca'; 'Painchaud Lucie'; 'Marc-Andre.Smith@csmv.qc.ca'; 'mdominique_tailon@csmv.qc.ca'; 'maryse.gelinas@csh.qc.ca'; Stéphanie Campeau; Claudia Landry; 'richard.guillemette@csmb.qc.ca'; 'sophie.latreille@csh.qc.ca'; 'stephen.pigeon@cqs.qc.ca'; 'rouillarda@csm.qc.ca'; [REDACTED]; Yvan Fortier; Bélair Guy; Nicolas Prevoist; Christian Rousseau; [REDACTED]; Hervé; 'pproulx@wqs.qc.ca'; [REDACTED] Catherine Lavoie; Michel Lesage

Cc : Lussier, Annie

Objet : Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements

Date : 30 avril 2020 09:00-10:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Réunion Microsoft Teams

Mesdames,

Messieurs,

Vous êtes invité(e)s à la prochaine rencontre du « Comité en matière d'infrastructures technologiques et de disponibilité d'équipements ».

Un ordre du jour vous sera transmis avant la rencontre.

Cordialement,

Stéphane Lehoux

Directeur général de la transformation numérique et des ressources informationnelles

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 418 528-0280 poste 2100

Cellulaire : 418 932-1796

Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

CONTRAT DE SERVICE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : **LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Stéphane Lehoux, sous-ministre adjoint de la transformation numérique et des ressources informationnelles, dûment autorisé en vertu de l'Acte de délégation de signature en matière de ressources financières, dont les bureaux d'affaires sont situés au 1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5;

(ci-après appelé le « ministre »),

ET : **FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1144150654, ayant son siège social au 2263, boul. Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4, représentée par M. Kévin Roy, président, dûment autorisé ainsi qu'il déclare;

(ci-après appelé le « prestataire de services »).

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Le prestataire de services consent à fournir les services ci-après décrits. Le présent contrat ainsi que les documents afférents constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat ont préséance.

2. OBJET DU CONTRAT

Le ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Promotion de l'« espace parent » de la plateforme l'École ouverte. Le mandat est décrit en détail à l'annexe 2.

Dans le cadre de ce contrat, des renseignements personnels seront recueillis ou communiqués par l'une ou l'autre des parties à compter du : S.O.

3. MONTANT DU CONTRAT

Le ministre s'engage à verser au prestataire de services :

3.1 Pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au contrat, sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit et conformément aux modalités prévues à la clause 4 :

LE MONTANT FORFAITAIRE DE :

Cinquante mille dollars (50 000 \$), auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant correspondant aux taxes de vente applicables.

3.2 Les frais de déplacement, de recherche, de communication et toutes autres dépenses relatives aux présentes sont inclus dans le prix ou le taux soumis et, par le fait même, dans le montant forfaitaire du contrat.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

En trois (3) versements en fonction des livrables suivants :

- a) Un montant de dix mille dollars (10 000 \$), à la date de la dernière signature de l'entente;
- b) Un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), à la réception du livrable 1 prévu à l'annexe 2 de la présente entente, à la satisfaction du Ministère;
- c) Un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), à la réception du livrable 2 prévu à l'annexe 2 de la présente entente, à la satisfaction du Ministère.



Pour chaque versement, le prestataire de services doit présenter au ministre une facture contenant de façon générale l'information suivante : le numéro de contrat (BC), ses numéros de taxes, le cas échéant, les activités et les livrables réalisés et, s'il y a lieu, le détail des dépenses encourues concernant les frais de déplacement.

La facture doit être acheminée à la personne désignée ci-après, à l'adresse suivante :

M^{me} Évelyne Granger
Bureau de coordination - TNRI
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-3113, poste 2745
Courriel : sac@education.gouv.qc.ca

Après vérification, le ministre verse les sommes dues au prestataire de services dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la facture, accompagnée de tous les documents requis.

Le ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, c. C-65.1, r.8).

Le ministre se réserve le droit de procéder à toute vérification des demandes de paiement déjà acquittées.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Malgré la date de sa signature, le présent contrat entre en vigueur le 7 décembre 2020 et se termine le 30 juin 2021.

Malgré la date de fin du présent contrat demeure en vigueur, quelle qu'en soit la cause, toute clause qui, de par nature, devrait continuer de s'appliquer, notamment celle concernant la protection des renseignements personnels et confidentiels ainsi que celle sur la propriété matérielle et les droits d'auteur.

6. LIEU DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Pour la réalisation de son mandat, le prestataire de services travaillera au 2263 boul. Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4.

7. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties, et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne M. Yvan Fortier, conseiller en développement du numérique du Bureau de la mise en œuvre du Plan d'action numérique pour le représenter. Si un remplacement est nécessaire, le ministre en avise le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne M^{me} Corinne Payne, directrice générale pour le représenter. Si un remplacement est nécessaire, le prestataire de services en avise le ministre dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun peut agir séparément, et l'autorisation de l'un d'eux constitue une autorisation valide.

9. RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du ministre, ce dernier n'assume aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à :

- a) exécuter les travaux ou à rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec le ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

11. AUTORISATION DE CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger le prestataire de services et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

12. MAINTIEN DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

Le prestataire de services doit, pendant toute la durée du contrat, maintenir son autorisation de contracter accordée par l'Autorité des marchés publics.

Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent individuellement maintenir leur autorisation de contracter pendant toute la durée du contrat.

Cependant, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci et chacune des entreprises le formant doivent, en tant que prestataires de services, maintenir pendant toute la durée du contrat leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics.

Dans l'éventualité où le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant un consortium voient leur autorisation de contracter révoquée, expirée ou non renouvelée en cours d'exécution du contrat, le prestataire de services, le consortium ou l'entreprise composant le consortium sont réputés en défaut d'exécuter le contrat au terme d'un délai de soixante (60) jours suivant, selon le cas, la date d'expiration de l'autorisation ou la date de notification de la décision de l'Autorité des marchés publics.

Toutefois, le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant tout consortium ne sont pas réputés en défaut d'exécution lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties au contrat ou du seul fait qu'ils n'ont pas déposé leur demande de renouvellement dans le délai requis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le terme de la durée de l'autorisation. Par conséquent, ils peuvent, malgré la date d'expiration de leur autorisation, continuer à honorer le contrat en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité des marchés publics relative au renouvellement de l'autorisation.

13. DÉFAUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Le prestataire de services inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) est, sous réserve d'une permission du Conseil du trésor, réputé en défaut d'exécuter ce contrat au terme d'un délai de soixante (60) jours suivant la date de son inadmissibilité.

Le ministre peut, dans les trente (30) jours suivant la notification de l'inadmissibilité et pour un motif d'intérêt public, demander au Conseil du trésor de permettre la poursuite de l'exécution du contrat. Le Conseil du trésor peut notamment assortir sa permission de conditions, dont celle demandant que le prestataire de services soit soumis, à ses propres frais, à des mesures de surveillance et

d'accompagnement. Cependant, la permission du Conseil du trésor n'est pas requise lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une garantie découlant du contrat.

Un prestataire de services qui ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat public en application du premier alinéa de l'article 21.3.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) est réputé en défaut d'exécuter ce contrat.

14. SOUS-CONTRAT

Lorsque l'exécution du présent contrat implique la participation de sous-contractants, sa réalisation et les obligations qui en découlent demeurent sous la responsabilité du prestataire de services avec lequel le ministre a signé le contrat.

Le prestataire de services doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer qu'aucun de ses sous-contractants n'est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée. De plus, si le montant d'un sous-contrat est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement, le prestataire de services doit s'assurer que le sous-contractant est autorisé à contracter par l'Autorité des marchés publics.

Le prestataire de services s'engage envers le ministre à obtenir l'autorisation préalable du représentant du ministre au regard de tous sous-contrats éventuels pour la réalisation du présent contrat. Le ministre se réserve le droit de refuser tous sous-contrats sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver sa décision.

15. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation données aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, le ministre se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

Le ministre fait connaître, par avis écrit, son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les trente (30) jours suivant la réception définitive des travaux ou l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que le ministre accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

Le ministre ne peut refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une raison bonne et valable relative à la qualité du travail, compte tenu de l'objet du contrat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

Le ministre se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services aux frais de ce dernier.

16. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services doit remettre au ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ce dernier lui a fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive du ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements doivent être remis dans les conditions où ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser le ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspond à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant est déterminé par le ministre et peut, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

17. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fait partie intégrante.

18. COMMUNICATIONS

Pour être valides et lier les parties, les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat, doivent être donnés par écrit et transmis par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour le ministre :

M. Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint de la transformation numérique
et des ressources informationnelles
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 25^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 528-0280, poste 2100
Courriel : stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

M. Kévin Roy
Président
Fédération des comités de parents du Québec Inc.
2263 boul. Louis-XIV
Québec (Québec) G1C 1A4



Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

19. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001).

Numéro d'engagement budgétaire :

Année financière : 2020-2021
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601264 Compte : 513010 Budget : 147 Programme : 12410
PSA : 1000000 Projet : 260001355

Année financière : 2021-2022
Entité : 0350 Un. Adm.: 2601264 Compte : 513010 Budget : 147 Programme : 12410
PSA : 1000000 Projet : 260001355

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire :

LE MINISTRE,

2020-11-26

Date

Stéphane Lehoux, sous-ministre adjoint

LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

2020-11-27

Date

Kévin Roy, président

IMPORTANT : Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures

ANNEXE 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le prestataire de services s'engage à respecter, dans l'exécution du présent contrat, les lois et règlements en vigueur au Québec applicables à l'exécution du présent contrat. En cas de contestation, les tribunaux du Québec sont seuls compétents.

2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le prestataire de services ayant un établissement au Québec et ayant 50 employés ou plus au Québec depuis au moins 6 mois doit, pendant la durée du contrat, se conformer aux critères d'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

3. PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

Ne s'applique pas

4. ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit, pour se voir octroyer un contrat de 25 000 \$ ou plus, transmettre au ministre une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée *Attestation de Revenu Québec*. Cette attestation du prestataire est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée.

Cette attestation indique que, à sa date de délivrance, le prestataire de services a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

Un prestataire de services ne peut transmettre une attestation de Revenu Québec qui contient des renseignements faux ou inexacts, produire pour lui-même l'attestation d'un tiers ou faussement déclarer qu'il ne détient pas l'attestation requise.

Il est interdit d'aider une personne, par un acte ou une omission, à contrevenir aux dispositions du paragraphe précédent ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, de l'amener à y contrevenir.

La violation des dispositions des deux paragraphes précédents constitue une infraction suivant le Règlement sur les contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 4) et rend son auteur passible d'une amende de 5 000 \$ à 30 000 \$ dans le cas d'une personne physique, et de 15 000 \$ à 100 000 \$ dans les autres cas. En cas de récidive dans les cinq ans, le montant des amendes minimales et maximales prévues est doublé.

5. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

Avant la signature du contrat de gré à gré, pour se voir octroyer le contrat, tout prestataire de services doit produire le formulaire *Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré*, joint à l'annexe 5, dûment signé. Dans ce formulaire, le contractant déclare notamment qu'au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- soit que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c.T-11.011, r.2).

De plus, le contractant reconnaît que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes* ont eu lieu pour l'obtention du contrat, une copie de la déclaration peut être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration peut entraîner la non-conclusion du contrat.

6. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services est responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants au cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser et à protéger le ministre contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure engagés par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

Malgré les deux premiers alinéas, la responsabilité du prestataire de services aux termes de ce contrat est limitée à cinq fois la valeur du contrat jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$.

Cette limite financière de responsabilité ne s'applique pas au préjudice corporel ou moral ni au préjudice matériel causé par une faute intentionnelle ou une faute lourde.

7. REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS (RENA)

Le prestataire de services ne doit pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.

Cependant, le Conseil du trésor peut, lors de circonstances exceptionnelles, permettre à un organisme public ou à un organisme visé à l'article 7 de conclure un contrat avec une entreprise inadmissible aux contrats publics ou permettre à une entreprise de conclure un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec un sous-contractant inadmissible aux contrats publics. Le Conseil du trésor peut assortir cette permission de conditions, notamment celle demandant que l'entreprise ou le sous-contractant inadmissible soient soumis, à leurs frais, à des mesures de surveillance et d'accompagnement.

En outre, lorsqu'un organisme public ou un organisme visé à l'article 7 constatent qu'il y a urgence et que la sécurité des personnes ou des biens est en cause, le dirigeant de cet organisme peut permettre de conclure un contrat avec une entreprise inadmissible aux contrats publics ou permettre à une entreprise de conclure un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec un sous-contractant inadmissible aux contrats publics. Le dirigeant de l'organisme doit toutefois en aviser par écrit le président du Conseil du trésor dans les quinze (15) jours.

Les dispositions des deux paragraphes précédents s'appliquent également, avec les adaptations nécessaires, lorsqu'il s'agit de permettre la conclusion d'un contrat public ou d'un sous-contrat rattaché directement à un contrat public avec une entreprise qui ne détient pas une autorisation de contracter alors qu'une telle autorisation est requise.

8. RÉSILIATION

8.1 Le ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses déclarations;
- d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada, sans toutefois avoir encore été inscrit au RENA;

Pour ce faire, le ministre envoie un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services doit remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi le contrat est automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu aux paragraphes b), c) ou d), la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services a alors droit au remboursement des frais, des déboursés et des sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services a obtenu une avance financière, il doit la restituer dans son entier.

Le prestataire de services est par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services doit notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre.

- 8.2 Le ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour lui de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le ministre doit envoyer un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services a alors droit au remboursement des frais, des déboursés et des sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

9. CESSIION DE CONTRAT

Les droits et les obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation du ministre.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

10.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels que les rapports de recherche et autres, deviennent la propriété entière et exclusive du ministre, qui peut en disposer à son gré.

10.2 Droits d'auteur

Licence

Le prestataire de services accorde au ministre une licence non exclusive, transférable, permettant l'octroi de sous-licences et irrévocable, l'autorisant à reproduire, à adapter, à publier, à communiquer au public par quelque moyen que ce soit, à traduire, à exécuter ou à représenter en public le ou les document(s) réalisé(s) en vertu du contrat pour toutes fins jugées utiles par le ministre.

Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue au contrat.

Garanties

Le prestataire de services garantit au ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue au présent article, et se porte garant envers le ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures engagés par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le prestataire de services s'engage à prendre fait et cause pour le ministre et à l'indemniser pour tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures engagés par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. AUTORISATION DU CHANGEMENT DE RESSOURCES

Le prestataire de services doit obtenir l'autorisation du ministre avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée au présent contrat.

Dans un tel cas, le ministre peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire de services assume le transfert des connaissances;
- soit refuser le changement s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée, et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale, à défaut de quoi le contrat est résilié.

12. APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Les services retenus en vertu du présent contrat sont requis et payés par le ministère de l'Éducation avec les deniers publics pour son utilisation propre et sont assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)). Par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

13. REMBOURSEMENT DE LA DETTE FISCALE

L'article 31.1.1 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, c. P-2.2) s'appliquent lorsque le prestataire de services est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire. Ainsi, le ministre acquéreur peut transmettre tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat au ministre du Revenu, à sa demande, afin que ce montant soit affecté au paiement de cette dette.

14. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée, ou, dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes contraires à l'intérêt du ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer le ministre, qui peut alors, à sa seule discrétion, soit fournir une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts soit résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

15. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulguent, sans y être dûment autorisés par le ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont ils auraient eu connaissance dans l'exécution du contrat.

16. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

16.1 Définitions

« Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« Renseignement confidentiel » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

- 16.2 Le prestataire de services s'engage envers le ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérées, que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation de ce contrat ou qu'ils soient générés à l'occasion de sa réalisation.
- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
 - 2) Rendre accessibles les renseignements personnels uniquement aux membres de son personnel qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou que la loi autorise leur utilisation.
 - 3) Faire signer aux membres de son personnel, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, des engagements au respect de la confidentialité de ces renseignements selon l'annexe 6 du présent document, et les transmettre aussitôt au ministre, à défaut de quoi pourrait être refusé l'accès aux locaux, à l'équipement du ministre ou aux données devant être transmises par celui-ci, le cas échéant.
 - 4) Ne pas communiquer à qui que ce soit les renseignements personnels, sans le consentement de la personne concernée, sauf dans le cadre d'un sous-contrat et selon les modalités prévues au paragraphe 14).
 - 5) Soumettre à l'approbation du ministre le formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels de la personne concernée.
 - 6) Utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du contrat.
 - 7) Recueillir un renseignement personnel au nom du ministre dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat, et informer préalablement toute personne visée par cette collecte de l'usage auquel ce renseignement est destiné ainsi que des autres éléments mentionnés à l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
 - 8) Prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du contrat et, le cas échéant, les mesures déterminées à l'annexe 6, *Engagement de confidentialité*, jointe au présent document.
 - 9) Disposer des renseignements personnels, au terme de ce contrat, selon les modalités suivantes :
 - procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant à la *Fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels* de la Commission d'accès à l'information du Québec, jointe à l'annexe 7, ainsi qu'aux directives du ministre, et transmettre à celui-ci, dans les soixante (60) jours suivant la fin du contrat, l'*Attestation de disposition des renseignements personnels et confidentiels*, jointe à l'annexe 8, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin;
 - 10) Informer, dans les plus brefs délais, le ministre de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.
 - 11) Fournir, à la demande du ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès, à toute personne désignée par le ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat pour qu'elle s'assure du respect des présentes dispositions.
 - 12) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par le ministre.
 - 13) Obtenir l'autorisation écrite du ministre avant de communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
 - 14) Lorsque la réalisation du présent contrat est confiée à un sous-contractant et qu'elle implique la communication de renseignements personnels et confidentiels par le prestataire de services au sous-contractant ou la collecte de renseignements personnels et confidentiels par le sous-contractant :

- soumettre à l'approbation du ministre la liste des renseignements personnels et confidentiels communiqués au sous-contractant;
- conclure un contrat avec le sous-contractant stipulant les mêmes obligations que celles qui sont prévues aux présentes dispositions;
- exiger du sous-contractant qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration du sous-contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et à remettre au prestataire de services, dans les soixante (60) jours suivant la fin de ce contrat, un tel document.

15) Transmettre de façon sécuritaire les renseignements personnels ou confidentiels lorsqu'ils sont communiqués par courriel ou Internet. Ces renseignements doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir de tout autre moyen, tel que la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandées en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».

16.3 La fin du contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se trouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, et 158 à 164.

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* peut être consultée à l'adresse électronique suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

17. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET UTILISATION DU COURRIEL, DES COLLECTIQUES ET DES SERVICES INTERNET

Le prestataire de services s'engage, pour lui-même et pour les personnes qu'il affecte au mandat contracté, à prendre connaissance de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, de la Politique d'utilisation du Web, du courriel et des réseaux sociaux, du Cadre de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de la Politique de sécurité de l'information, et à les respecter.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES BESOINS

Le Ministère mandate la Fédération des comités de parents du Québec à promouvoir l'« espace parent » de la plateforme l'École ouverte. Ce mandat se fera en partenariat avec l'Association des comités de parents anglophones (English Parents' Committee Association (EPCA)) et elle fera la promotion de l'espace « Parents » de la plateforme Open School. La Fédération offrira également des outils et des solutions numériques, en français et en anglais, via la plateforme pour aider les parents des élèves qui doivent poursuivre leurs apprentissages à distance. De plus, ce mandat permettra d'informer les parents des impacts positifs de l'usage pédagogique du numérique pour la réussite éducative.

Le Ministère a la responsabilité, surtout en contexte de pandémie, de soutenir les parents au niveau des apprentissages de leur(s) enfant(s) dans une approche d'enseignement à distance. Il est donc primordial de faire connaître les ressources produites à l'intention des parents, d'outiller ces derniers dans l'encadrement de l'usage des technologies numériques et de favoriser le développement de la relation enseignant-parent afin d'assurer la continuité pédagogique essentielle dans le contexte d'enseignement et d'apprentissage à distance.

Les livrables identifiés pour la réalisation de ce mandat sont les suivants :

Livable #1 (31 décembre 2020)

Plan d'action qui doit présenter :

- le déroulement des actions à venir
- les activités de promotion proposées de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte

Livable #2 (15 juin 2021)

Rapport final doit inclure :

- des données de diffusion et de fréquentation de l'«espace parent» de la plateforme l'École ouverte
- la liste des activités de promotion réalisées
- des données statistiques liées au soutien aux parents



ANNEXE 3

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ EN EMPLOI)

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (Égalité en emploi) CONTENU DE L'ENGAGEMENT – MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1. Information, par le mandataire général de l'entreprise, auprès du personnel, du syndicat ou de l'association d'employés et d'employées, de l'engagement pris par l'entreprise de mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.
2. Nomination de cadres supérieurs responsables de la mise en œuvre du programme.
3. Mise en œuvre du programme en quatre phases.
 - 3.1 Diagnostic de la situation des membres des groupes cibles dans l'entreprise.
 - 3.1.1 Détermination d'une sous-utilisation des membres des groupes cibles à l'aide des analyses de l'effectif et de la disponibilité.
 - 3.1.2 Dépistage des règles ou pratiques de l'entreprise qui pourraient avoir ou avoir eu des effets discriminatoires sur les membres des groupes cibles, à l'aide de l'analyse du système d'emploi.
 - 3.2 Élaboration du programme.
 - 3.2.1 Fixation des objectifs numériques.
 - 3.2.2 Choix des mesures de redressement pour contrer la sous-utilisation.
 - 3.2.3 Choix des mesures d'égalité de chances pour contrer les règles ou pratiques discriminatoires.
 - 3.2.4 Choix des mesures de soutien, s'il y a lieu.
 - 3.2.5 Établissement d'un échéancier de réalisation.
 - 3.2.6 Choix des moyens de contrôle.
 - 3.3 Implantation du programme.
 - 3.4 Évaluation du programme.
4. Transmission à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, dans les délais prévus, des documents suivants aux fins de vérification de conformité aux engagements pris et aux « lignes directrices concernant la validité des programmes d'accès à l'égalité établis volontairement dans le secteur de l'emploi » émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :
 - dans les neuf mois qui suivent la conclusion du contrat : résultats de la phase de diagnostic (3.1);
 - dans les quatre mois suivants : plan du programme (3.2);
 - **tous les deux ans** et jusqu'à la fin du programme : production d'un rapport d'étapes sur l'implantation du programme.

ANNEXE 4

ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

Cocher si ne s'applique pas

Annexe à remplir si le prestataire de services n'a pas un établissement au Québec

TITRE : Promotion de l'espace parent de la plateforme École ouverte

Tout prestataire de services n'ayant pas au Québec un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.

Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au ministre, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée *Attestation de Revenu Québec*.

Je, soussigné(e), _____,
(Nom et titre de la personne autorisée par le prestataire de services)

en présentant au ministre la soumission ci-jointe (ci-après appelée « la soumission »),
atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de _____,
(Nom du prestataire de services)

(ci-après appelé « le prestataire de services »).

Je déclare ce qui suit :

1. Le prestataire de services n'a pas au Québec d'établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le prestataire de services à signer cette déclaration.
4. Je reconnais que le prestataire de services sera inadmissible à présenter une soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par Revenu Québec.

Et j'ai signé, _____ (Signature) _____ (Date)

ANNEXE 5

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS
DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

TITRE DU PROJET : Promotion de l'espace parent de la plateforme École ouverte

Je, soussigné(e), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le contractant)

atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards,

au nom de : _____,
(Prestataire de services)

(ci-après appelé le « contractant »).

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
2. Je suis autorisé(e) par le contractant à signer la présente déclaration.
3. Le contractant déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyisme d'organisation, des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ., c.T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat;
 - que des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c.T-11.011, r.2)*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution de contrat.
4. Je reconnais que, si l'organisme public a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes** ont eu lieu en vue de l'obtention du contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Et j'ai signé, _____
(Signature)

2020-11-27

(Date)

* La Loi, le Code et les avis émis par le Commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse électronique : www.commissairelobby.qc.ca



ANNEXE 6

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.

Je, soussigné(e), Kévin Roy, m'engage à respecter la confidentialité des renseignements auxquels j'aurai accès dans l'exercice de mes fonctions pour la réalisation du contrat avec le ministre de l'Éducation.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des règles de sécurité concernant la protection des renseignements personnels, et m'engage à les respecter. Plus particulièrement, je m'engage à :

- n'accéder qu'aux seuls renseignements nécessaires à l'exécution de mes tâches;
- n'utiliser ces renseignements que dans le cadre de mes fonctions;
- ne révéler aucun renseignement personnel ou confidentiel dont je pourrais avoir pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions à moins d'y être dûment autorisée ou autorisé;
- n'intégrer ces renseignements que dans les dossiers prévus pour l'accomplissement des mandats qui me sont confiés;
- conserver ces dossiers de telle sorte que seules les personnes autorisées puissent y avoir accès;
- ne pas révéler mon code d'identification ni mon mot de passe;
- informer sans délai mes supérieurs de toute situation ou irrégularité qui pourraient compromettre de quelque façon la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité des renseignements détenus par mon employeur;
- ne conserver, à la fin du contrat, aucun renseignement personnel transmis ou recueilli dans le cadre de mes fonctions et à en disposer selon les dispositions prévues à ce contrat.

J'ai été informé(e) que le défaut de respecter le présent engagement de confidentialité m'expose à des recours légaux, à des réclamations ou à des poursuites ainsi qu'aux pénalités prévues par l'article 159 de la Loi précitée pour sanctionner la communication non autorisée de renseignements.

Dans l'éventualité où mes fonctions devront être remplies dans les locaux du ministre de l'Éducation, je consens à ce que mon nom ainsi que cette adresse et le numéro de téléphone qui me sera assigné dans ces locaux, puissent être communiqués au même titre qu'un renseignement à caractère public.

Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Signature

2020-11-27

Date



ANNEXE 7

FICHE D'INFORMATION SUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels doivent mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, cartes de mémoire flash, clés USB, disques durs d'ordinateur, CD, DVD, etc. qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage de documents sur support papier, le formatage de médias numériques réutilisables et la destruction physique de médias numériques non réutilisables demeurent les meilleures méthodes de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents sur support papier à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clé avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels pourrait s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, pendant toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.



ANNEXE 8

**ATTESTATION DE DISPOSITION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET CONFIDENTIELS**

CONTRAT ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC INC.

Je, soussignée(e), _____
Prénom et nom de l'employé(e)

exerçant mes fonctions au sein de ou du _____
Nom du prestataire de services

dont le bureau principal est situé au _____ (adresse),
déclare solennellement que je suis dûment autorisé(e) pour certifier que les renseignements personnels
et confidentiels communiqués par le ministre ou toute autre personne dans le cadre du présent contrat
qui prend fin le _____:
Date

(Cochez les cases appropriées)

ont été entièrement retournés au ministre de l'Éducation.

ou

ont été détruits selon les méthodes suivantes :

par déchiquetage : renseignements sur support papier.

par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture :
renseignements sur support informatique.

par un autre mode de destruction : préciser le support et le mode de destruction.

Et j'ai signé à _____

ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____

Nom : _____

Signature : _____

À remplir seulement APRÈS que la disposition des renseignements personnels a été effectuée.
Signer et retourner au Ministère à l'adresse suivante :
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Patrick Hould

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: July 11, 2020 8:29 AM

To: dg [redacted]; Katherine Korakakis [redacted]

Cc: herve.charbonneau [redacted]

Subject: RE: ÉCO Atelier Services éducatifs - pour aller un peu plus loin pour les parents



Bonjour Corinne,

Content de savoir que la collecte va bon train.

Je suis disponible mercredi entre 13h et 15h et jeudi après 9h.

Patrick

From: Patrick Hould <Patrick.Hould@education.gouv.qc.ca>

Sent: June 29, 2020 2:53 PM

To: Katherine Korakakis [REDACTED]; dg [REDACTED]; herve.charbonneau [REDACTED]

Subject: ÉCO Atelier Services éducatifs - pour aller un peu plus loin pour les parents



Bonjour Mesdames et Monsieur,

En suivi de la rencontre de jeudi matin dernier (ÉCO Atelier Services éducatifs), le tableau synthèse présenté par Mme Stéphanie Campeau vous a été déposé dans le canal TEAMS (Projet-Ecosystème-MEES). J'ai joint une capture d'écran de la section concernant les parents.

À la suite de sa relecture, nous avons quelques questions pour vous :

- Est-ce que vos webinaires/formations en ligne en lien avec le contexte particulier de continuité pédagogique du printemps pourraient être réutilisés lors de la prochaine rentrée scolaire et être ainsi partagés au plus grand nombre de parents possible ? Si oui, pourraient-ils être consommés sans identification ?
- Concernant les besoins en terme de ressources, autre que la production en version anglaise, y a-t-il d'autres éléments à ajouter ?
- Enfin, est-ce que vous considérez que le service alloprof parents, notamment avec ses plages horaires allongées, a suffit à répondre aux besoins des parents ? Et est-ce que ce genre de soutien, spécifiquement en lien avec des problèmes simples de connectivité, a été apprécié et devrait être bonifié en vue d'un éventuel deuxième confinement ?

Merci de votre précieuse collaboration,

Patrick Hould

Conseiller en développement du numérique
Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Courriel : patrick.hould@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-646-4133, 2929

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).